

HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE :

L'attaque de Libœratt

La prise de l'Adrar Tmar, dernière citadelle de la résistance antifranaise, par le Colonel Gouraud, en 1909 n'avait pas mis fin aux hostilités. Les foyers de résistance s'étaient simplement déplacés vers le nord, et un calme précaire régnait dans la région en raison des nouvelles données tactiques ayant résulté de l'occupation de cette région et dont les plus importantes sont :

- le retrait des résistants vers la région plus sûre du Tiris ;
- l'allongement des lignes de soutien et de transport ;
- la perte d'une région vitale pour la résistance sur les plans économique, géographique et tactique ;
- la rentrée de certains groupes importants dans l'ordre de pacification française.

Cependant, l'éloignement, les difficultés de déplacement et le manque notoire de moyens n'ont pas empêché les résistants de

mener des opérations audacieuses contre les forces françaises et de châtier durement les tribus ayant pactisé avec l'ennemi.

Les nouvelles orientations tracées par les colonels Paty et Mouret qui ont succédé respectivement au colonel Gouraud à la tête de la colonie, ont pris en compte les échecs des premières années de pacification. Ils ont cherché à redresser les erreurs d'appréciation et d'arrêter de nouvelles solutions pour sortir le territoire de la situation de troubles permanents qu'il vit. Avec cette génération d'administrateurs militaires aux commandes, s'ouvre une nouvelle page de l'histoire du pays maure, et se ferme la parenthèse, Coppollani, administrateur corse rêveur et pacifiste.

L'option d'une action de conquête musclée prend le dessus sur la pacification du territoire.

La nouvelle politique mauritanienne approuvée par le gouverneur général de l'AOF sur propositions des autorités du territoire consiste en la mise en application des mesures suivantes :

- recentrer l'action politique vers une plus grande implication des chefs guerriers dans l'ordre français (constitutions de goums, participation aux missions de police administrative et financière du territoire, collecte de renseignements), alors que cette politique avait consisté jusqu'à ce jour à s'appuyer presque

exclusivement sur les tribus ma boutiques ;

- amplifier les échanges commerciaux avec le Sénégal et le Soudan pour accroître la dépendance des pays de l'économie communautaire et le détacher de son environnement arabo-musulman ;

- développer les infrastructures permanentes dans les centres urbains conquis pour acquérir de nouveaux signes de domination coloniale (centre administratif, base militaire, école de fils de chefs et points de santé) et prouver aux populations l'intention bien arrêtée des français d'occuper le pays d'une façon définitive ;

- augmenter la mobilité des troupes coloniales par le développement de nouveaux types d'unités montées sur dromadaires, déjà expérimentées avec succès en Algérie et au Niger, appelées communément unités méharistes.

C'est ainsi, que quatre nouveaux groupements méharistes mobiles sont créés. Ils reçoivent la mission de quadrillage et de surveillance des secteurs ci-après :

- les méharistes de l'Adrar, première ligne, avec un champ d'action qui s'étend de l'océan à Ghallaouiya c'est-à-dire un front de près de 800 km ;
- les méharistes du Trarza, qui constituent une deuxième ligne de défense vers le sud dont la mission est de donner la chasse aux bandes ayant déjoué la vigilance des précédents ;
- la section méhariste de Kiffa qui flanc garde vers le sud-est, ce dispositif ;
- la section du Tagant chargée de la surveillance du secteur Cheguitti-Tichit

Pour compléter cette organisation, il est fait appel aux populations locales qui devront prêter main forte aux troupes d'occupation, c'est ainsi que trois goums sont créés, un en Adrar et deux :



déterminer :

- a) l'étendue et l'ampleur du problème des mines antipersonnel ;
- b) les ressources financières, technologiques et humaines nécessaires à l'exécution du programme ;
- c) le nombre estimé d'années nécessaires pour détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées ;
- d) les activités de sensibilisation aux dangers des mines qui réduiront l'incidence des blessures ou des pertes en vies humaines ;
- e) l'assistance aux victimes de mines ;
- f) la relation entre le gouvernement et les entités gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales qui participeront à l'exécution du programme.

SES ACTIVITÉS

Avant même la ratification par notre pays de la convention d'Ottawa, le déminage a toujours constitué une priorité pour nos forces armées. Les unités du Génie militaire ont mené plusieurs campagnes de déminage et de dépollutions de zones affectées.

Aujourd'hui, le déminage Humanitaire se base sur un plan d'action qui comporte 3 niveaux d'impact des mines sur les populations : très élevé, moyen et faible. Ce déminage vise d'abord à créer un cadre adéquat pour le développement socio-économique par la liberté de mouvement des populations dans les zones affectées.

C'est pourquoi le BNDH met l'accent sur le déminage des zones à impact très élevé sur nos populations (Nouadhibou, Tmeimichatt...).

Par ailleurs, l'assistance internationale prévue dans la convention d'Ottawa est subordonnée aux résultats obtenus et à la cohérence de projets fiables certifiés par des institutions indépendantes. Aussi, grâce au succès du déminage "de proximité" qui permet aux villageois d'exercer leurs activités pastorales en toute sécurité, notre pays a pu bénéficier du soutien international par le biais d'organismes onusiens (PNUD, UNICEF). Ces financements restent cependant insuffisants compte tenu de l'ampleur de la tâche et de son coût élevé.

LA SENSIBILISATION

La sensibilisation est un des piliers de la Convention d'Ottawa. La simple méconnaissance du danger des mines fait d'innombrables victimes parmi les enfants qui jouent avec ces objets attrayants qu'ils trouvent, mais aussi les adultes qui, dans leur ignorance, pensent tirer quelque profit de leurs parties métalliques. Le dernier recensement chiffre à 473 le nombre de victimes des mines, morts ou mutilés.

En vue d'alerter les populations sur le danger des

mines et changer leur comportement dans les zones à risque, une étude a été réalisée sur les comportements des populations qui a débouché sur des recommandations sur le choix du mode de communication et des outils de sensibilisation les plus appropriés.

Ainsi, le BNDH a formé 160 animateurs, venant d'ONGs nationales, sur les techniques de sensibilisation, qui ont mené des campagnes de sensibilisation dans les wilayas de Tiris Zemmour et de Dakhlet Nouadhibou. Au cours de ces campagnes 32.000 brochures et 42.000 affiches ont été distribuées. Ces campagnes ont touché l'ensemble des écoles publiques ainsi qu'une dizaine de milliers de familles nomades dans ces deux wilayas. A noter, à cette occasion, la participation active de Najda au Tiris Zemmour et du réseau des ONGs de Nouadhibou.

Quelques chiffres :

-Une personne mutilée ou tuée par une mine toutes les 20 minutes ; 26.000 victimes par an ; 1 million en 20 ans.

-81% des victimes sont des civils...

-5 à 10 millions de mines antipersonnel fabriquées par an dans le monde (plus de 500 millions depuis 25 ans).

-Actuellement, 60 à 100 millions de mines antipersonnel actives enfouies dans le sol d'environ soixante pays.

-Il faudrait 1000 ans pour débarasser la planète de toutes les mines et si, bien sûr, on arrêtait d'en poser de nouvelles.

-Principaux producteurs : l'U.R.S.S. et pays occidentaux et de nombreux pays en voie de développement (Pakistan, Egypte, Irak...).

-Coût d'une mine: entre 3 et 10 dollars.

-Coût de son enlèvement: 300 à 1000 dollars.■

DIFFICULTÉS :

Le déminage est une activité dangereuse qui nécessite beaucoup de compétences mais aussi de la patience. Son résultat n'est fiable que si les opérations sont réalisées conformément aux nouvelles normes internationales en matière de déminage humanitaire : manuellement, mètre carré par mètre carré ; qu'il reste une seule mine dans un champ et le danger persiste ! Ce procédé coûteux n'incite pas aux financements. Les infrastructures et les grands axes stratégiques (routes, ponts...) sont privilégiés au détriment des alentours des villages, des pâturages et toutes zones où se déroule la vie quotidienne de la population locale.

A cela il faut ajouter une faible mobilisation des ressources par rapport aux objectifs assignés, l'inexistence de plans de poses, les difficultés du terrain fait de dunes mouvantes et l'absence de matériels mécaniques adaptés.

PERSPECTIVES

Pour atteindre les objectifs de la Convention qui sont de libérer le territoire national des mines antipersonnel et UXO à l'horizon 2011, le BNDH envisage :

-L'adoption d'une stratégie Nationale de lutte contre les mines.

- La certification par les Nations Unies de l'étude d'impact réalisée en 2006 qui servira comme base fondamentale pour toutes opérations futures.

- Le lancement de nouvelles études techniques et d'une nouvelle campagne de déminage.

- La mise sur pied d'une base de données numérisée.

- L'acquisition d'un matériel de déminage mécanique.

- Le lancement d'un programme d'assistance aux victimes.

- Le développement de ses capacités de sensibilisation sur le danger des mines dans les zones affectées.

- L'augmentation de la capacité opérationnelle du Bureau à Nouadhibou.■

Bureau National de Déminage Humanitaire :

Pour une dépollution totale des zones à risque

La rédaction en collaboration avec le Lt-col Alioune, chef du BNDH

Les mines antipersonnel tuent ou mutilent, chaque semaine et sans discernement, des centaines d'innocents dans le monde, en particulier des enfants et des femmes.

Le Bureau National de Déminage Humanitaire (BNDH) est la structure chargée de lutter contre ce fléau en Mauritanie.

Détournées de leur objectif tactique initial de défense, les mines sont utilisées massivement, de façon anarchique, posées manuellement ou disséminées par obus, avion ou hélicoptère sans aucune considération pour les populations civiles, parfois même pour les terroriser et les forcer à fuir. Unique en son genre, cette arme continue la guerre après la guerre, déclenchée au hasard, par la victime elle-même, des années voire des dizaines d'années après la fin des conflits.

En Mauritanie, c'est durant le conflit du Sahara occidental, que le nord du pays a été le théâtre de l'emploi de ces mines. Mais l'absence de plans de pose et de repérage, conjuguée à la nature du sol, a rendu périlleuses toutes les opérations de déminage.

Aujourd'hui, pour sécuriser les déplacements des populations nomades, le BNDH met en œuvre les prescriptions de la Convention d'Ottawa dans cette région désertique, où la transhumance représente l'une des principales activités.

Qu'est-ce que la convention d'Ottawa ?

Sous la pression de différentes O.N.G impliquées dans le combat contre la prolifération des mines, des états ont adopté, dans les années 90, plusieurs résolutions visant l'élimination totale des mines antipersonnel de la planète. Le 18 septembre 1997 à Ottawa, a été formalisée, par la Convention du même nom, l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel. Les Etats parties conviennent de :

- ne jamais utiliser en aucune circonstance les mines antipersonnel;
- ne jamais mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, de mines antipersonnel ;
- ne jamais assister, encourager ou inciter, de quelque manière, quiconque à s'engager dans

toute activité interdite à un Etat partie en vertu de la présente Convention;

- détruire tous les stocks existants 5 ans après l'entrée en vigueur de la convention pour l'Etat partie ;
- déminer et détruire l'ensemble des mines et

Une "mine", est un engin conçu pour être placé sur ou sous le sol ou une autre surface, ou à proximité, et pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne ou d'un véhicule.

La "mine antipersonnel", est une mine conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes. ■

engins non explosés dans les champs de mines connus et cela dix ans après l'entrée en vigueur de la convention pour l'état partie ;

- sensibiliser les populations sur le danger des mines ;
- mettre en place un programme d'assistance pour les victimes de mines en les insérant dans la vie active.

Ratifiée par 152 pays dont la Mauritanie en 2000, cette Convention n'est pas encore signée par 18 pays dont les Etats-Unis et la Chine.

LE BNDH :

Le BNDH a été créé le 12 juin 2002 par décision ministérielle au sein de la direction du Génie militaire. Il a pour mission :

- de planifier et d'intégrer l'effort de déminage humanitaire mené au niveau national.
- d'assurer un programme autonome de déminage humanitaire conforme aux normes internationales.

Ces actions visent à mettre en œuvre toutes les composantes du traité d'Ottawa, notamment le déminage et la sensibilisation sur le danger des mines. A cet effet, avec le concours d'organisations compétentes, il doit élaborer un programme national de déminage afin de



Visite du CEMN dans des garnisons du sud et de l'est

Le Colonel Abderrahmane Ould Boubacar, Chef d'Etat-major National, a effectué, du 17 au 21 février 2007, une visite de prise de contact dans des garnisons du sud. Cette visite a englobé la 5^{ème} Région Militaire et l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active. Le CEMN s'est rendu sur le terrain pour constater le potentiel opérationnel des unités. Les officiers d'Etat-major qui l'accompagnaient ont pris note,



chacun en ce qui le concerne, des problèmes relevés en vue de trouver des solutions rapides et appropriées.

Le CEMN a ensuite rencontré les cadres de ces deux formations pour brosser la situation politique et économique du pays, rappeler le rôle des militaires pendant et après la phase de transition et les informer sur les réalisations et les perspectives de notre Institution.

Après avoir transmis les salutations du Chef de l'Etat, le CEMN est d'abord revenu sur la situation du pays avant le 3 août 2005 et rappelé que l'Armée Nationale restera la colonne vertébrale de l'Etat en accomplissant ses nobles missions avec honneur et désintéressement. Il a souligné sa grande confiance à cet égard et exprimé sa fierté pour les sacrifices consentis.

Il a ensuite énuméré les réalisations de la période transitoire dont le but ultime est l'alternance pacifique



au pouvoir avec l'investiture d'un président démocratiquement élu en insistant sur la neutralité du CMJD et de l'institution militaire.

Sur la situation opérationnelle des unités, il a exposé les réalisations déjà accomplies ou en cours en vue d'une amélioration substantielle des conditions de

service, dont une grande partie est reprise par les travaux de la commission chargée de la restructuration de l'Armée Nationale :

- renforcement des infrastructures existantes ;
- réparation et maintenance des matériels majeurs (bateaux et avions) ;
- équipement de l'hôpital militaire et épuration des dettes de soins ;
- renforcement de la formation par la création de l'école d'Etat-major ;
- renforcement de la formation technique des sous-officiers ;
- création de la Direction de la Communication et des Relations Publiques ;
- augmentation des soldes et de l'alimentation ;
- augmentation et généralisation des indemnités de fonction et de logement ;
- création d'une prime spéciale pour les unités avancées ;
- création de la mutuelle et révision de ses missions après la création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ;
- création d'un économat.

En conclusion, le CEMN a recommandé aux cadres, pour remplir leurs missions de façon efficace dans la conjoncture actuelle, d'élever le niveau de leurs capacités opérationnelles par l'entraînement continu et



l'apprentissage des langues.

Sur le chemin du retour, le CEMN a fait escale à la 7^{ème} Région Militaire pour s'entretenir avec les officiers et sous-officiers dans les mêmes termes. ■

Statut du corps des ingénieurs militaires

Un décret instituant un statut particulier pour le corps des ingénieurs militaires a été récemment adopté en conseil des ministres.

L'article trois de ce décret stipule que les ingénieurs de l'Armée Nationale sont des officiers ayant obtenu, après le BAC, le diplôme d'ingénieur en cinq ans d'études continues dans un institut d'ingénieur.

Les autres articles du décret traitent des appellations, des conditions de recrutement, d'admission dans les écoles d'ingénieurs, des nominations, de l'avancement, des limites d'âges et de la durée limite de service. ■

fête. Il a ensuite déclaré: «Le Commandement de l'Etat-major National déploie tous les efforts pour faire de la Marine ce que chacun d'entre vous veut qu'elle soit, une Marine fière, forte par ses moyens et par la compétence de son personnel et son attachement à la haute éthique militaire.»

Enfin, le directeur de la Marine nationale a invité tout le personnel à améliorer son niveau scientifique et professionnel: «Ceci est l'unique garantie pour accomplir son devoir et servir la patrie.» a-t-il ajouté en substance. ■

Activation du CPCO

Le Colonel Abderrahmane Ould Boubacar, chef d'Etat-major National, a visité les locaux du Centre de Planification et de Commandement Opérationnel (CPCO) nouvellement mis sur pied au niveau du 3^{ème} bureau de l'EMN.

Cette visite lui a permis d'apprécier les réalisations



déjà accomplies. Il a renouvelé ses instructions pour l'achèvement des derniers travaux afin de permettre à ce Centre de fonctionner de façon optimale. ■

Fête des Douanes

Les Douanes mauritaniennes ont célébré le 26 janvier 2007, la fête internationale des douanes. Placée cette année sous le thème: «halte à la contrefaçon et au piratage électronique», cette commémoration s'est déroulée sous la présidence de M. Abdallhi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidiya, ministre des Finances. Devant un parterre d'invités de marque, le ministre a noté que la contrefaçon des marchandises et le piratage électronique constituent un réel défi auquel font face les douanes du monde entier. Il s'est félicité des résultats obtenus par la Douane Nationale au niveau du taux de recouvrement des droits et taxes, de la décentralisation des services et de la modernisation en matière des infrastructures et des ressources humaines. Et le ministre de demander au personnel, de redoubler d'efforts pour un rendement toujours plus efficace basé sur le code de déontologie du corps.

De son côté, le directeur général des Douanes a présenté le bilan des réalisations de son département durant l'année écoulée et exposé les perspectives d'avenir. ■

Séminaire sur un nouveau système de gestion des dépenses publiques

Un séminaire de formation a été organisé à l'Etat-major National par la Direction du Budget et des Comptes à l'intention des ordonnateurs et comptables de l'Etat-major National. Le but de ce séminaire est d'initier ces acteurs, impliqués dans la gestion administrative des deniers, au Réseau Automatisé de la Chaîne des Dépenses de l'Etat, RACHAD. Cette application informatique est destinée à moderniser les circuits des dépenses publiques, en garantissant plus de transparence dans la gestion, de célérité et d'efficacité dans l'exécution.

Trois jours durant, des cours ont été animés sous forme de vidéo-conférences par le directeur du DBC et ses proches collaborateurs.

Satisfecit de l'ensemble des participants au terme de cette formation enrichissante.

Repas de corps 1^{ère} RM

Dans le cadre de ses activités de cohésion, la 1^{ère} Région Militaire a organisé un repas de corps le 30 janvier 2007 auquel ont été invités les autorités administratives locales et les représentants de différents établissements publics de Nouadhibou.

Cette soirée récréative a été animée par un orchestre qui jouait aussi bien des airs du folklore national que de la musique moderne. La présence des épouses des militaires et des autres invités a donné un caractère convivial à ce dîner rythmé par les danses et les sketches des soldats dans une ambiance de détente.

A la fin du repas, le commandant de région a remercié tous les convives pour leur participation à cette activité de cohésion du corps. ■

Un nouveau scanner pour l'HMN

Dans le cadre de la modernisation de ses services, l'hôpital militaire de Nouakchott s'est doté, début mars 2007, d'un scanographe ultrarapide de fabrication américaine. Ce scanner de nouvelle génération possède, entre autres caractéristiques, une double barrette qui lui permet de réaliser deux tomoscans (photos) en un seul tour. ■



Le Président du CMJD reçoit les officiers des forces armées et de sécurité



Le Président du Conseil Militaire pour la justice et la Démocratie, Chef de l'Etat, le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, a réuni le 13/02/2007 au Cercle Mess l'ensemble des officiers de la garnison de Nouakchott.

A cette occasion, le Président du CMJD a développé les thèmes relatifs à la situation générale du pays avant le 3/08/2005, aux efforts entrepris pendant la transition et au rôle de l'Armée à l'issue du processus en cours.

Il a notamment insisté sur le respect des engagements pris par le CMJD concernant le processus de transition.

Il a aussi abordé le principe de neutralité des forces armées qui doivent rester en dehors des clivages politiques, tribaux et ethniques.

A la fin de son intervention, le président du CMJD, Chef de l'Etat a demandé à chaque participant d'être son porte-parole en diffusant le contenu de ses propos à tous les échelons. ■

Réunion du CEMN avec les Sous-Officiers de la garnison de NKTT



Le Colonel Abderrahmane Ould BOUBACAR, Chef d'Etat-major National, s'est réuni avec les sous-officiers de la garnison de Nouakchott pour les informer du contenu de la réunion du Chef de l'Etat avec les officiers. Il a relayé les propos du Président du CMJD et insisté sur la conduite des militaires durant le processus électoral. ■

PRESIDENTIELLE 2007 :

Sidi Ould Cheikh Abdellahi élu à la magistrature suprême

Le ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications a annoncé la victoire de Monsieur Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi au 2^{ème} tour de l'élection présidentielle organisé le 25 mars 2007 avec 52,85% des suffrages exprimés.

Le calme et la transparence qui ont marqué ces élec-



tions ont été unanimement salués par l'ensemble de la communauté internationale.

L'investiture du nouveau Président est prévue pour le 19 avril 2007. ■

Sécurisation des bureaux de vote

Les forces armées et de sécurité ont assuré avec succès la sécurisation des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national lors des deux tours du scrutin présidentiel le 11 et 25 mars 2007. Cette mission prévue par la loi numéro 189 du 25 novembre 1960 créant les forces armées nationales s'est déroulée dans le calme et la discipline. ■

41^{ème} Anniversaire de la fête de la Marine nationale

La Marine nationale a célébré le 25 janvier 2007, le 41^{ème} anniversaire de sa création à la Base Marine de Nouakchott. Présidant cette cérémonie, le Capitaine de frégate Isselkou Ould Cheikh El Weli, directeur de la Marine nationale, a prononcé un discours dans lequel il a d'abord félicité l'ensemble du personnel de la Marine et leur a souhaité une bonne





Ministère de la Défense Nationale
Comité Sectoriel de Lutte contre le SIDA



نقاوم السيدا من أجل
المحافظة على صحتنا

Combattons le Sida
pour préserver nos forces



لأننا نحب الوطن



Sommaire

EDITORIAL

INFO FARIM

Le Président du CMJD reçoit les officiers des forces armées et de sécurité ; Réunion du CEMN avec les Sous-Officiers de la garnison de NKTT ; Présidentielle 2007: Sidi Ould Cheikh Abdellahi élu à la Magistrature Suprême; Sécurisation des bureaux de vote ; 41^{ème} anniversaire de la fête de la Marine nationale ; Activation du CPCO ; Fête des Douanes ; Séminaire sur un nouveau système de gestion des Dépenses Publiques ; Repas de corps 1^{er} RM ; Un nouveau scanner pou l'HMN ; Visite du CEMN dans des garnisons du sud et de l'est ; Statut du corps des ingénieurs militaires.

FOCUS

Bureau National de Déminage Humanitaire : pour une dépollution totale des zones à risque

MÉMOIRE MILITAIRE

Histoire de la résistance ; l'attaque de Libératt
- Hommage aux martyrs : le capitaine Ney Ould Bah

ARMÉE ET NATION

DSPCM : Au service du développement de la pêche et de la sauvegarde de nos ressources halieutiques

SANTÉ

Les lombalgies

VEILLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Les réseaux
Les fibres optiques

TRIBUNE LIBRE

Rôle des organisations sous-régionales dans le contexte de la mondialisation

NOTIONS ET CONCEPTS

La négociation et la guerre

COOPÉRATION

Visite du Chef d'Etat-Major National en Grèce ; Le Chef d'Etat-Major National Adjoint participe à une conférence à Dakar ; Visite d'une délégation algérienne ; Visite d'une délégation militaire jordanienne ; Rencontre à Sélifaby ; Visite du directeur du GICHD ; Une délégation du ministère allemand de la Défense en visite dns notre pays

ETUDES ET RECHERCHES

Tout sur le terrorisme

RESSOURCES HUMAINES

SPORTS

LOISIRS & JEU

COURRIER DES LECTEURS

3

5



Page 7

8

10

11



Page 12

12

14

16

17

18

20

22



Page 22

24

26

28

29

30

Akhbar EL JEICH

Revue Militaire éditée par l'Etat-major National /Direction de la Communication et des Relations Publiques

EMN/DCRP; BP 208 Nktt E-mail : akhbareljeich@yahoo.fr ; Tél : 524 46 41

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Lt Colonel Tayib Ould Brahim

RÉDACTEUR EN CHEF

Lt Colonel Aref

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Lt Thiady Mangassouba

RÉDACTION

Cdt Mohamed Moctar O. Mohamed Abdallah, Cne Moctar Ould Boile,
Cne Abdi Ould Sira, Lt Thiady Mangassouba

PHOTOS

Adjt El Khaïffa

CORRECTION

M. Saleh Ould Abeldallah

MAQUETTE/PAO

Lt Thiady Mangassouba avec la collaboration de
Tijary dit Sidi Mohamed

DISTRIBUTION

A/C Oumar Ould Boudi - Cai Mahfouh Ould El Kory, 2^{ème} Cl. Cheikh Ahmed

Courrier des Lecteurs

J'ai lu avec un grand intérêt le N°3 de la revue Akhbar El Jeich que vous avez eu l'amabilité de m'adresser à l'occasion de la célébration du 46^{ème} anniversaire de l'accession de notre pays à l'indépendance.

Au nom de la Fondation Moktar OULD DADDAH et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter très sincèrement d'avoir redonné à l'histoire des premières décennies de notre Nation, la place que cette histoire doit occuper dans notre stratégie de développement.

« La mémoire retrouvée » pour reprendre les termes de votre éditorial (AEJ N° 003 NDLR), demeure, à n'en pas douter, une des principales conditions d'un avenir meilleur pour tous les Mauritaniens.

J'ajoute que la décision du Chef de l'Etat de commémorer le 25 novembre de chaque année, la création des Forces Armées Nationales, s'inscrit dans une semblable perspective. Notre Fondation dont l'un des objectifs majeurs est de cultiver notre Mémoire, source d'expérience et de multiples richesses, se réjouit de ces gestes hautement positifs.

Mariam DADDAH, Présidente
de la Fondation Moktar OULD DADDAH

Ce nouveau magazine, par la diversité et la qualité des articles publiés, constituera un excellent trait d'union entre votre institution et la Nation. Il permettra aussi aux Armées Sénégalaises d'apprécier le dynamisme de votre Armée à travers la richesse de ses articles.

Aussi, voudrais-je féliciter et encourager l'équipe de rédaction pour cette belle production.

Le Général de division Abdoulaye FALL,
Chef d'Etat-Major Général des Armées du Sénégal.

J'ai bien reçu le premier exemplaire de la revue Akhbar El Jeich et vous félicite pour la qualité de sa rédaction.

Très sensible à cette attention, je vous prie de bien vouloir accepter mes remerciements les plus sincères et vous assure que cette revue qui participe pleinement à l'amélioration de nos connaissances mutuelles, prendra bonne place au sein de la salle de lecture de l'état-major interarmées[...].

Le Général de brigade Philippe BONNET,
Commandant les Forces Françaises du Cap-Vert.

Dans un monde caractérisé par l'implosion des nouvelles technologies, le traitement objectif de l'information constitue un moyen efficace de diffuser le savoir et de promouvoir une culture citoyenne créant ainsi des conditions favorables à la paix civile.

La revue Akhbar El Jeich, dans son action au jour le jour, doit s'ouvrir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et contribuer à l'avènement d'une armée républicaine, prompt à faire face, en toutes circonstances, aux nombreux défis qu'impose ce gros « village planétaire » qu'est devenu le monde actuel.

Ahmed Mohamed SOW
Lieutenant-colonel de gendarmerie, à la retraite.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les premiers numéros de votre journal, pardon j'allais dire "Notre journal".

Je suis franchement très impressionné par la qualité des articles, leur variété, leur richesse de fond et surtout la précision et l'immense talent de leurs auteurs.

J'ai particulièrement apprécié l'édition du Lt-Col Aref (AEJ N°002) qui est un véritable plaidoyer pour l'unité nationale dans sa grande diversité mais aussi avec toute sa complémentarité.

Merci Messieurs et bon vent pour le journal que je qualifie comme "le poids des mots, le choc des photos".

Moctar Ould Birame
Capitaine à la retraite.

Chronique de l'A/C GUEYE Mamadou :

A L'ECOLE DU MEHARISTE (Première partie)

En ce mois de juin 1981, fraîchement de retour de stage d'Algérie débarquais pour la première fois à Néma.

Je devais en principe restituer les connaissances acquises à l'École d'Application des Armes de Combat (E.A.A.C) de Batna en les incitant à quelques militaires désignés pour cet effet : il s'agissait de former des servants de pièces de 37 mm.

Donc me voilà à Néma, la tête pleine à craquer d'altimètres, culasses verticales, d'appareils de pointage, de points futurs (point de rencontre aéronefs-projectiles), de millimètres russes, et que sais-je encore !

Je m'imaginai trouver devant moi toute une batterie de pièces riantes, de beaux soldats souriants, avides de savoir et "engueulés" à volonté. A l'époque j'étais sergent, fier de l'être et imbu de ma sion, ô jeunesse !

C'est donc d'un pas allégre que je me dirigeai vers le camp.

Tout d'abord j'ai cru me tromper de caserne. Serais-je entré à mégarde dans une caserne de Gendarmerie ? Ou de la Garde Nationale ? Mais non ! Je ne m'étais pas du tout gouré, car les hommes que je voyais autour étaient dans la même tenue que moi, donc militaires. Je décidais alors d'aller faire le tour du propriétaire et prendre contact avec mes stagiaires. Il fallait se rendre à l'évidence. Point de 37 mm, ni de soldats impeccables. Autour de moi, que des visages plus rébarbatifs, hébétés et patibulaires à mes yeux.

Certains étaient poilus, d'autres chevelus et barbus à souhait. J'étais hagard et perdu au milieu de ces inconnus. " Mon petit Gaye, disais-je, qu'es-tu venu faire dans cette galère ? "

Tout à coup une voix de stentor retentit derrière moi.

" Ho ! Ho ! Sergent, amènes ta peau ici ! "

Je me retournai d'un bloc, piqué au vif.

Un homme en tenue léopard, tiré à quatre épingles était debout sur un muret, bras croisés derrière le dos, jambes écartées, dans une posture virile. Port altier, taille et corpulence avantageuse, cheveux ébroués, ignorants superbement peigne et brosse. Sourire carnassier regard perçant et malicieux, il avait le verbe facile et parlait à l'emphase. Je compris que j'avais une " autorité " en face de moi.

C'est donc en grandes foulées que je vins me planter réglementairement à six pas de lui, dans un " garde à vous " impeccable. Puis, je présentai à haute voix, ce qui semblait beaucoup lui plaire. Il m'ordonna de m'approcher de lui ; je m'exécutai à contre cœur, car n'ayant pas été regardé de haut. " Hé ! Qu'est-ce que tu fous là ? " lança-t-il.

Outré, je lui parlai de mes 37mm, de mes beaux soldats que je voyais pas d'ailleurs. Il rit un bon coup, un rire franc à quo je déployai, ce qui sembla surprendre ceux qui étaient aux alentours.

" Adjudant de compagnie (ADU) ! Cria-t-il, traitement N°1 "P" il m'ordonna de rejoindre ce dernier.

Un camion était garé devant le bureau de l'ADU. A son bord, militaires, tous grades confondus exceptés les officiers. L'on m'y fit monter avec le sourire à y prendre place et le camion s'ébranla. Nous sortîmes de la ville. Quinze kilomètres plus tard, l'ADU, hilare, nous fit détacher et nous souhaita une " bonne promenade de santé ". Rendus nous étant pris à la caserne dans deux heures.

De retour, humilié et fatigué, je vis l'homme, toujours perché sur son muret - à croire qu'il m'attendait -. Il me demanda, espiègle sans ironie : " Taurais pas croisé en cours de route des pièces de 37 mm ? ". Puis, plus sérieusement, il m'intima l'ordre de le suivre dans son bureau. Là, il tint ce discours : " Je suis bien au courant de ton traitement. Les 37mm ne sont pas en place et ne le seront probablement jamais. En attendant je vais te muter dans une unité ".

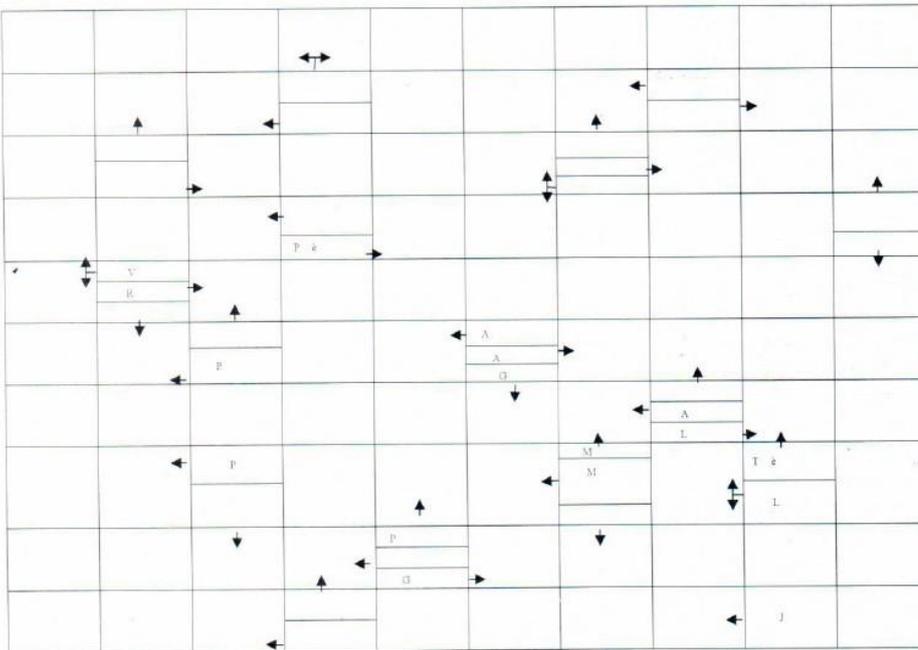
Et quelle unité !

Le lendemain, en compagnie d'une flopée de militaires, tous comme moi, flanqués de notre ADU, nous fûmes divisés en deux groupes.

Le mien fut conduit dare-dare au magasin du fourrier. L'on nous dota chacun d'un accoutrement bizarre à mes yeux de néophyte : une paire de samaras (sandales en cuir), un saroual (sorte de pantalon bouffant), une gandoura (vêtement en tergal, similaire à une tunique) un " hawli " (turban) et un ceinturon en cuir. L'ADU, décidément ange nous ordonna de nous changer, puis nous conduisit vers le commandant de Région qui nous attendait, debout sur son mur dans sa posture favorite.

" J'ai décidé, nous dit-il, de vous affecter au sein d'une unité moi-même ! Vous y ferez des découvertes passionnantes, et cela vous changera de ce que vous connaissiez jusque là ! Rompez ! ". A suivre...

Loisirs & Jeux



UN SOLDAT EXEMPLAIRE

Pour autant qu'il m'en souvient, j'ai toujours aimé me distinguer des autres. Non pas grâce à mes facultés intellectuelles pour sur. Ne disposant pas du minimum syndical requis en l'occurrence, je jetais mon dévolu sur le paraître pour me faire remarquer. Coiffures derniers cri, tenues de mode, parfums de marque, tout attribut qui me permettait de ne pas passer inaperçu étaient au centre de mes désirs. Certes, c'est la tirelire parentale qui en souffrait. Et ce ne sont ni les brimades du pater familias, encore moins les remontrances langoureuses de ma chère maman qui aurait pu fléchir mes penchants un soupçon trop truculent je le concède. Mais ce devait arriver arriva ! Peut-on échapper à son destin ? Un jour – ne me demander pas à la faveur de quelques circonstances inattendues, je ne saurai que diable vous répondre – un jour donc, me voici sous les drapeaux ! Ho ! Que j'incarnais, cela signifiait uniformité donc monotonie donc tristesse ; qu'elle galère ! Ou bien sur on ressasse toujours qu'on peut se distinguer dans l'Armée en glanant galons, titres, décorations et j'en passe et des meilleurs.

Et comment s'il plait ?

Pardieu ! en faisant montre des ses complexes, de sa bravoure, de

Stop, pitié. Et pour la dernière classe que je personnifie ? serait-je éternellement condamné à végéter dans l'anonymat de la troupe ? pas un chouïa d'insigne à arborer ostensiblement sur mon treillis. E l'œil de lynx du lieutenant qui ne peut souffrir aucune incorrection dans la tenue. *Ajlb*

Puis un jour : Eureka ! (c'est aussi la mondialisation des termes savants) j'ai trouvé l'astuce d'attirer les regards sans provoquer

les foudres du sergent : avoir les pompes les mieux astiquées de l'unité.

C'est à partir de ce jour là qu'une nouvelle rubrique, affectée aux dépenses d'entretien des bottes a vu le jour là dans mon humble budget. Chaque mois , une partie de ma solde est *disponible* – ça vient de mon lexique personnel ! Pour l'achat des boîtes de cirages, de brillant, de teintes sans oublier la brosse à chaussure. Depuis, le caporal ne se lasse de me citer en exemple pour ma tenue impeccable. Ce qui me vaut la bienveillance de mes supérieurs que les bouffonneries amicales de mes camarades de corvée un tantinet jaloux de mon aura auprès de la hiérarchie.

Lt MANGASSOUBA

Solutions mots fléchés N° 003

C	A	S	A	B	L	A	N	C	A
A	N	A		A	I	N	E		C
C	U	L	A	C		O	C		
H	E	R	E	T	R	E	V	E	
E	T	A	T	S		E	R	E	L
T	A	I	E	L		E			E
E	U	T		O				U	R
R			C	A	V	E	R	N	E
A		T	O	T		A	I	R	
I	N	T	R	O	D	U	I	R	A

Sport

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL:

Le sprint final



L'ASC Armée a concédé un match nul de parité (1-1) face à l'équipe de la Garde Nationale lors de la 19^{ème} journée du championnat national de 1^{ère} division 2006-07. A 3 journées de la fin de cette édition, le onze militaire n'arrive pas à s'extirper des profondeurs du classement. Avec seulement 15 points au compteur, il ne devance que les équipes de l'Entente et de l'AMSME. Les protégés de l'A/C Fall Diaby doivent donc rester sur leur garde s'ils ne veulent pas replonger dans le purgatoire de la deuxième division, promis aux deux derniers du classement final.

SEMI MARATHON DE L'AMITIE MAURITANO-EUROPEENNE :

Bonne prestations des membres des F.A

Le semi marathon de l'amitié mauritano européenne baptisé Maria Marques Sollivan s'est déroulé le 29 janvier à Nouakchott.



Le départ a été donné en présence de Mme Mehla Mint Ahmed, ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et des ambassadeurs de pays de l'Union Européenne.

Les membres des Forces Armées ont, une fois de plus, rafflé la mise : le gendarme Sid'Ahmed Ould BIDJEL a remporté, pour la deuxième année consécutive, cette

Féve Maria Marques était attachée culturelle à l'ambassade du Royaume d'Espagne à Nouakchott. Elle a trouvé la mort dans un tragique accident de voiture survenu le week-end du 21 au 22 janvier 2007 sur la route de Chinguitti. Elle s'était beaucoup investie dans la préparation de cet événement. ■

course de 21 km dans le temps respectable de 1h12mn 29 secondes. Il est suivi des militaires Souleymane Ould NAJI (1h12mn 35 secondes) de la Direction de l'Artillerie et Chérif Ahmed Ould TALEB (1h12mn40 secondes) du bataillon de Sécurité présidentielle.

SEM Jean Eric PAQUET, ambassadeur chef de la délégation de l'Union Européenne en Mauritanie et coordinateur de cette manifestation a exprimé sa satisfaction pour le succès populaire de cette fête du sport et remercié la Fédération Mauritanienne d'Athlétisme pour la qualité de l'organisation technique.

Ce rendez-vous majeur du calendrier sportif nouakchottois a été aussi l'occasion pour la Fédération d'y associer d'autres disciplines d'athlétisme et différentes catégories d'âge et de sexe ainsi que des handicapés. ■

La sensibilisation sur le SIDA par la pratique du sport



Pour participer à la sensibilisation sur les dangers du sida, la 1^{ère} Région Militaire a organisé, le 9 janvier 2007, un semi marathon dans la ville de Nouadhibou.

Les populations locales ont répondu présent à cette grande manifestation qui a été couverte par les médias locaux telle que radio FM Nouadhibou. Y ont pris part 556 athlètes grands et petits, garçons et filles, civils et membres des forces armées et de sécurité, sans oublier les handicapés ! Les distances parcourues variaient selon les catégories de 4 à 17 Km.

Devant une foule des grands jours et en présence des autorités administratives locales et d'autres personnalités de marque, dont le secrétaire national exécutif de la lutte contre le sida, le commandant de région a prononcé une allocution dans laquelle, il a mis l'accent sur la progression alarmante de cette pandémie et de son incidence négative sur le développement. Il a ainsi indiqué qu'il est du devoir de chaque citoyen d'œuvrer à son éradication. A l'endroit des jeunes en particulier, il a insisté sur une prise de conscience des risques, des comportements responsables, en phase avec nos valeurs socioculturelles et la pratique du sport, seul garant du bien-être physique et moral. Il a terminé en disant que notre peuple, pour endiguer ce fléau, doit croire aux idéaux grâce auxquels il a toujours su faire face à toutes les formes d'adversité.

Pour étayer ces propos, des acteurs publics, médecins, humanitaires et ouléma ont tour à tour pris la parole pour prodiguer des conseils et les mesures à prendre pour briser l'élan de cette maladie.

Des récompenses substantielles ont été attribuées aux trois premiers de chaque catégorie. ■

Lt Mangassouba

Cérémonie de décoration

Au nom du Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie Chef de l'Etat, Chef suprême des forces armées, Le Colonel Abderrahmane Ould Bou-bacar, Chef d'Etat-major National, a présidé, le 3 janvier 2007 à l'Etat-major National, une cérémonie de décorations de militaires appartenant à l'Armée Nationale et à la Gendarmerie à l'occasion de la fête de l'indépendance nationale. La cérémonie s'est déroulée en présence du Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale, de l'Inspecteur Général de l'Armée, des conseillers et des chefs de bureaux et de directions du Ministère de la Défense Nationale et des deux Etat-major de l'Armée et de la Gendarmerie.

● Les récipiendaires de l'Armée Nationale

Pour les officiers :
Du chevalier de l'ordre du mérite national :
- Lieutenant-colonel Ahmed Ould Abdelwedoud de la 2^{ème} RM.
De la médaille d'honneur de 3^{ème} Classe :
- Lieutenant Mohamed Ould Abdi de la Direction de l'Air.

Pour les sous officiers :

De la médaille d'honneur de 3^{ème} Classe :
- Adjudant-Chef Ahmed Ould Sidi Bollé de la 5^{ème} RM
- Sergent-Chef Sid'Elemine Ould



Didih de la 2^{ème} RM
- Sergent-Chef Modi Diarra du CFTAN :

Pour les Hommes de Troupe :
De la médaille d'honneur de 2^{ème} Classe :
- Caporal Moussa Abdellahi Lam du BCS

De la médaille d'honneur de 3^{ème} classe :
- 1^{ère} Classe El Vater Ould Dahmane de la 1^{ère} RM
- 1^{ère} Classe Haroune Ould Abdi du 2^{ème} BC

● Les récipiendaires de la Gendarmerie :

- Adjudant Diop Saidou
- Maréchal de logis Mohamed Ould Abderrahmane. ■



Lauréats du 1^{er} concours culturel organisé par l'EMN/DCRP

Les lauréats du premier concours culturel, organisé par la Direction de la Communication et des Relations Publiques à l'intention des militaires, ont été désignés par les commissions désignées à cet effet.

On note pour cette première, une bonne participation de 12 officiers, 25 sous-officiers et 4 militaires du rang, ce qui dénote le grand intérêt accordé par les militaires de tous grades à ce concours.

Le Chef d'Etat-major National adresse ses vives félicitations aux heureux gagnants et leur recommande de redoubler d'efforts.

Il est à rappeler que ce concours est ouvert à tous les militaires de tous grades ayant des écrits inédits sur des questions de culture générale, les questions touchant au domaine de la défense restant naturellement très prisées. Des commissions indépendantes de la DCRP, désignées au niveau de l'Etat-major National, siègent tous les six mois pour désigner les meilleurs travaux par catégorie de grade et par option de langue.

Pour cette 1^{ère} édition, voici la liste des lauréats, telle que transcrite dans les procès-verbaux des deux commissions chargées de la correction des sujets proposés :

Officier :

- Cdt Seyid Ould El Asry de l'EMIA option français ;
- Lt Sidi Mohamed Ould Heddeid du BCS option arabe ;

Sous-officiers :

- A/C Dah Ould Brahim du BCS option arabe ;
- A/C Gueye Mamadou du BCS option français ;

HDT :

- Cal Khayih Ould Ramdhane de l'EMIA option arabe. ■

RESSOURCES HUMAINES

MILITAIRES DANS L'OMBRE



**A/C SOUMARE DEMBA
MAMADOU Mle 73207**

Né en 1954 à Toulèl (Gorgol), l'Adjudant-chef Soumaré est connu pour sa compétence et son dévouement au métier.

Recruté le 1^{er}-janvier-1974, il a gravi, de 1977 à 1989, les différents échelons, de caporal à son grade actuel, dans l'arme des Transmissions.

Ses connaissances lui ont permis de suivre avec succès plusieurs formations de qualité aussi bien dans sa spécialité que dans des stages d'infanterie et de commando.

Son rendement, reconnu, a été récompensé à deux reprises par une distinction militaire.

Décorations :

- Citation à l'ordre de l'unité
- Citation à l'ordre de l'Armée

Formations :

- CIAN de Rosso
- Centre d'instruction des transmissions, Kénitra (Maroc)
- Ecole supérieure électronique de l'armée, Rennes (France)
- Centre de formation sous ingénieur Télécommunication d'Alcatel à Kergoran, Brest (France)
- Formation commando à Atar.

Diplômes :

- CT1-CT2-trans
- CIA
- BT1 et BS Télécommunication
- Sous ingénieur Télécom
- Brevet de Parachutiste

Fonctions occupées :

- CQG de 75 à 76
- 3^oRM de 76 à 84
- Détaché aux PTT de 84 à 88
- BCS de 89 à ce jour. ■



**A/C AHMED SALEM OULD
MOHAMED Mle 70246**

L'Adjudant-chef Ahmed Salem est né en 1950 à Boulenoir. Il s'est engagé dans l'Armée le 20/01/76 pendant que la guerre battait son plein.

Il a gravi tous les grades de soldat et de sous-officier de 1997 à 1991, année où il a accroché le grade d'A/C.

Spécialisé dans l'arme blindée de la cavalerie, ce brave sous-officier a passé différents degrés de pilotage de chars en Mauritanie et à l'étranger.

Son âge très avancé ne l'empêche nullement de s'acquitter pleinement de sa mission avec loyauté.

Se caractérisant par une discipline sans faille et un dévouement de tous les instants pour son métier, l'A/C Ahmed Salem mérite amplement, de l'avis de ses chefs, la reconnaissance de l'Institution.

DIPLOMES :

- Pilote de char ;
- CT1-CT2
- CIA (CIAN de Rosso)
- BT1-BT2 au Congo Kinshasa (ex-Zaïre)

FONCTIONS OCCUPÉES :

- Pilote de char
- Chef de char
- Chef de groupe
- Chef de peloton AML/ 4EB

Il a servi à la :

- 1^o RM,
- 2^o RM
- 6^o RM. ■

NECROLOGIE :

CDT MOHAMED OULD ZEÏNE



Feu le commandant Mohamed Ould Zeïne était de ceux qui inspirent confiance au premier abord.

Son amabilité et son sens du contact ne laissaient pas indifférent ceux qui l'approchaient.

Très dévoué au métier militaire, il traitait ses hommes avec générosité et honnêteté. Ses connaissances opérationnelles et sa conduite exemplaire lui ont valu respect et admiration de la part de tous ceux qui le connaissaient.

Malgré la maladie qui le rongait depuis assez longtemps, le Cdt Ould Zeïne a continué à servir dans la dignité avec courage et loyauté.

De retour d'une mission d'observation de l'Union Africaine au Darfour, où il s'est distingué, à l'instar de l'ensemble des observateurs mauritaniens, il a rejoint le Centre d'Instruction de l'Armée Nationale, peu de temps avant sa disparition, survenue le 19 décembre 2006. ■

Les différents types de terrorisme

Il existe trois grands types de terrorisme :

- Le terrorisme religieux
- Le terrorisme d'extrême droite.
- Le terrorisme d'État pratiqué par des services secrets à des fins politiques.
- Le terrorisme pacifiste, comme les "attentats pâtisseries" par exemple, qui consistent à jeter une tarte à la crème sur des personnalités que les "terroristes" veulent dénoncer.

Ce sont les adversaires de ces groupes ou factions qui utilisent le terme terrorisme pour désigner ces actions souvent meurtrières. Il faut donc être prudent car aucun groupe ne s'est abstenu de taxer ses adversaires de terroristes.

• Le terrorisme individuel

Le terrorisme individuel est une pratique qui se développera à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. Ce terrorisme sera pratiqué par quelques anarchistes, comme Ravachol vengeant la Répression des Fourmies en 1891 et Santo Geronimo Caserio, vengeant la répression exercée sur les anarchistes en assassinant en 1894 le Président Sadi Carnot ou autrement par des nihilistes dans divers pays (Russie, France, Espagne, Italie, etc.).

• Le terrorisme organisé

Lorsqu'il est pratiqué par un groupe de personnes ne représentant pas un gouvernement, on le nomme simplement terrorisme. Dans les années 1960 et 1970, le terrorisme d'extrême gauche et d'extrême droite était le plus important, ayant des buts politiques différents, menant à une lutte directe ou indirecte avec l'État, dans le but (pour l'extrême gauche) de radicaliser politiquement la société vers des questions sociales, ou (pour l'extrême droite) d'imposer le débat nationaliste et/ou, dans une stratégie de tension, de créer une situation amenant l'État à faire descendre la police ou l'armée dans les rues.

Le type de terrorisme d'extrême

gauche est souvent appelé lutte armée par ceux qui le pratiquent. Les membres des groupes terroristes s'appellent eux-mêmes généralement des résistants - ou des combattants -, car ils considèrent qu'ils résistent à l'oppression du pouvoir politique en place, où qu'ils mènent des actions de libération, qu'ils comparent à celles menées par les Résistants à l'occupation nazie en Europe durant la Seconde Guerre mondiale ou plus généralement aux nombreuses invasions de pays royalistes ou plus généralement d'extrême droite depuis les premières révolutions républicaines et démocratiques du siècle des Lumières.

• Le terrorisme d'État

On parle de terrorisme d'État dans le cas où des actions terroristes ont été mises en œuvre, commanditées, manipulées ou complaisamment ignorées par un État (ne prenant pas de mesure pour le stopper). Les méthodes employées sont strictement les méthodes du terrorisme (enlèvement, séquestration et assassinat) mais, sous couvert d'une raison d'État "supérieure", les agents de l'État impliqués bénéficient de la part de ses autorités de l'assentiment nécessaire à outrepasser le droit et du support logistique et/ou financier nécessaire à leurs actions. Cette absence de cadre légal représente donc une menace même aux fondements de la démocratie, quels que soient les objectifs recherchés.

L'expression "terrorisme d'État" est parfois utilisée pour décrire des agressions ouvertement commises par un État contre un groupe particulier. La terreur à la source du "terrorisme d'État" (des faits) peut aussi relever du "crime contre l'humanité" (un jugement).

Une certaine attention doit être de mise pour différencier les actes de violences conduites par des agents de l'État, et qui ne sont pas commandités par l'État. Ainsi, un meurtre commis par un policier ou un militaire lorsqu'il n'est pas commandité par l'État, ne peut pas, par exemple, être considéré comme du terrorisme d'État.

Méthodes terroristes

Si le terrorisme se définit par sa finalité, il peut aussi se caractériser par des modes opératoires qui lui sont propres. C'est ainsi que l'objectif d'un attentat est avant tout de marquer les esprits et non d'offrir un avantage stratégique comme lors d'opérations militaires dans une guerre "traditionnelle".

Voici quelques exemples d'attentats revenant assez souvent :

- destruction d'avions ou de monuments ;
- attentats-suicides ;
- prises d'otages, comme lors de détournements d'avions.

Psychologie du terroriste

L'engagement d'un individu ou d'un groupe sur un projet et des méthodes est la base de toute action terroriste. Il existe plusieurs pistes qui permettent d'expliquer pourquoi une personne est prête à adopter une existence clandestine, à affronter les organes de sécurité, voire à donner sa vie :

- facteurs personnels (complexes, violence, échecs...)
- environnement social et culturel
- manipulation (propagande, technique de recrutement...)
- effets de groupe (autarcie, repli sectaire...)

BIBLIOGRAPHIE

- Histoire du terrorisme : De l'Antiquité à al-Qaïda ouvrage collectif sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin;
- Encyclopédie des terrorismes et Violences politiques de Jacques Baud;
- La Guerre asymétrique ou la Défaite du vainqueur de Jacques Baud.
- Histoire du Terrorisme, de Dominique Venner, 2002
- La guerre sans visage, de Waddi Haddad à Oussama Ben Laden, de Claude Monique, 2002
- La scène terroriste, Cahiers de médiologie n°13, Gallimard 2002 téléchargeable sur le site mediologie.org
- La défense européenne contre le terrorisme, Raphaël Mathieu, Courrier hebdomadaire du CRISP, Bruxelles, 2005
- "Écran/ennemi. Terrorismes et guerres de l'information", François-Bernard Huyghe, Editions 00H00.com, téléchargeable ■

Tout sur le terrorisme

Le terrorisme a été défini comme le recours à la violence ou à la menace de la violence afin de semer la panique dans la société, d'affaiblir ou de renverser les autorités en place et de susciter des changements politiques. Il s'apparente, dans certains cas, à la guérilla, encore que, contrairement aux guérilleros, les terroristes sont incapables de s'emparer de territoires ou peu disposés à le faire. Parfois même, le terrorisme se substitue à la guerre entre États. De tous temps, il s'est manifesté sous des formes très diverses et la société actuelle est, en fait, confrontée à un terrorisme multiforme.

Il peut être aussi défini comme une méthode qui consiste à mener des actions violentes (attentats, assassinats, enlèvements, sabotages...) contre un adversaire, en particulier un gouvernement et la population qui assure sa légitimité, de telle sorte que leur retentissement psychologique dépasse largement le cercle des victimes directes pour inclure le groupe qu'elles sont censées représenter.

Si un accord existe sur le concept, la délimitation du phénomène terroriste reste complexe. D'un point de vue historique, on peut faire remonter ses usages connus à la secte des Zélotes puis à celle des Assassins. La conceptualisation de la Terreur sera l'œuvre de la Révolution Française mais sera aussi revendiquée par Lénine en Russie. Aujourd'hui, le terme terrorisme est péjoratif. Ses nombreuses définitions trahissent souvent les intérêts de ceux qui les écrivent.

Pour certains, le terrorisme ne pourrait être que l'œuvre des opposants à l'ordre établi, pour d'autres (Noam Chomsky par exemple) les états et institutions sont aussi concernés par le recours à cette méthode. Si l'on suit Gérard Chaliand, les actions de terrorisme se confondent parfois à la guerre, à la guérilla ou au banditisme.

Les tentatives pour élaborer une typologie du recours au terrorisme butent sur l'hétérogénéité des terroristes. Des classifications

(action individuelle ou organisée, type de doctrine, moralité du choix des cibles...) existent mais ne suffisent pas à rendre compte du phénomène.

Aujourd'hui, le terrorisme a montré qu'il pouvait parvenir à ses fins dans le cadre des luttes anti-coloniales et qu'il pouvait médiatiser des causes méconnues. En revanche, à moins d'être couplé à un programme politique cohérent, il n'a jamais permis à un quelconque mouvement terroriste de parvenir au pouvoir.

Étymologie et origines du terrorisme

Le mot terrorisme (ainsi que terroriste et terroriser) exprime l'idée d'une terreur imposée à un groupe d'individus.

Le mot a plus tard évolué pour désigner, au moins depuis la Seconde Guerre mondiale, les actions violentes contre les civils pour répandre la terreur et ainsi faire pression sur un État. Elles visent spécifiquement les populations civiles, faites dans le but de détruire, tuer et de mutiler. Ces attaques ont pour but de promouvoir des messages à caractère politique ou religieux par la peur.

Si le mot date du XVIIIe siècle, les méthodes violentes ont toujours existé. Sous l'empire romain, par exemple, des groupements assassinaient les légionnaires aux postes frontalières (Mur d'Hadrien et Limes).

La résistance se justifie d'une guerre pour mettre fin à une domination étrangère, et se revendique du droit à l'autodétermina-



tion des peuples et à sa résistance à l'oppression, tant dis que le terrorisme relève du crime. La résistance ou guerre de partisans est utilisée comme un moyen de pression en vue de mettre fin à une occupation ou à une soumission violente.

La définition du terrorisme dépend de la possibilité de distinguer différents types de guerres, d'actions armées et de combattants.

Aussi, il est parfois difficile de distinguer entre des actes de résistance et des actes de terrorisme car les différents termes renvoient à une forme de légitimité supposée des objectifs politiques qui justifierait, en partie, les actes de violence commis. La perception de cette légitimité varie largement, selon les protagonistes et observateurs, ce qui complique grandement l'établissement d'une définition objective et acceptée universellement de la notion de terrorisme. L'appellation de terroriste sous-entend une complète illégitimité des actions alors que la définition de résistant sous-entend une légitimité à résister à l'envahisseur. Cette idée serait plus intelligible dans la globalité de la relation entre "terrorisme et propagande".

ment et a été reçue par le chef d'Etat-major National, qui a offert un dîner en son honneur, le 18 janvier 2007 au Cercle Mess des Officiers. ■

Rencontre à Sélibaby

Une rencontre tripartite s'est tenue du 25 au 26 janvier 2007 à Sélibaby entre les autorités militaires du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie. Cette



rencontre rentre dans le cadre des réunions annuelles qui se tiennent alternativement dans chacun desdits pays pour étudier ensemble les problèmes de sécurité, de circulation des personnes et des biens le long des frontières et la lutte contre la contrebande.

Au cours de ces rencontres, les sujets relatifs à l'immigration clandestine, les trafics sous toutes leurs formes particulièrement le trafic des drogues et le crime organisé transfrontalier ainsi que la transhumance et les problèmes entre éleveurs et cultivateurs, ont été à l'ordre du jour.

A la fin de la rencontre le 26 janvier 2007, les chefs des deux délégations malienne et sénégalaise ont exprimé leur satisfaction du climat d'amitié qui a régné et l'hospitalité généreuse dont ils ont été l'objet. ■

Visite du directeur du centre international de déminage humanitaire de Genève

Le directeur du centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD), M. Stephan NELLEN, à la tête d'une délégation, a visité notre pays du 25 février au 3 mars 2007 pour s'informer de l'évolution, dans notre pays, de l'application de la convention d'Ottawa relative à l'interdiction des mines antipersonnel.

Cette délégation a rencontré le ministre des Affaires Economiques et du Développement, le secrétaire général du Ministère de la Défense Nationale, le directeur du Génie Militaire et le Chef du Bureau National de déminage Humanitaire.

Elle s'est déplacée dans la région de Dakhlet Nouadhibou, pour constater les progrès enregistrés sur le terrain.



A ce titre, le directeur du GICHD a noté l'action du BNDH notamment dans le domaine de la sensibilisation des populations autochtones sur les dangers des mines et salué la coordination intelligente entre les unités du génie militaire et les différentes ONG nationales qui opèrent sur le terrain. ■

Une délégation du ministère allemande de la Défense en visite dans notre pays

En application des clauses de l'accord de coopération et d'équipement signé entre notre pays et la République Fédérale d'Allemagne, une délégation du ministère allemand de la Défense a effectué



une visite à Nouakchott et à Nouadhibou, du 14 au 19 janvier 2007.

La délégation allemande a tenu des séances de travail avec la délégation militaire mauritanienne d'accompagnement. Au cours de son séjour, la délégation a été reçue par le colonel chef d'Etat-major National. ■

COOPÉRATION

Visite du Chef d'Etat-Major National en Grèce



Sur invitation de son homologue grec, l'Amiral Panagiotis Chinofotis, le Chef d'Etat-Major National, à la tête d'une importante délégation, a effectué en Grèce une visite d'amitié et de travail du 22 au 24 janvier 2007. Une cérémonie de prise d'armes et d'un défilé a été organisée en son honneur à l'Etat-Major Général, qu'il a ensuite visité.

Le CEMN a ensuite été reçu par le Ministre de la Défense et visité des industries de la défense (Systèmes d'armes, société de montage d'avions)..

Durant son séjour, le CEMN s'est rendu sur le site archéologique de l'Acropole à Athènes, le rocher sacré, qui est un des derniers vestiges de la splendeur de la culture hellénique antique. ■

Le Chef d'Etat-Major National Adjoint participe à une conférence à Dakar



Dans le cadre du Programme de partenariat de la lutte contre le terrorisme transnational, le Chef d'Etat-Major National Adjoint a participé à la conférence des Chefs d'Etat-Major des États du Sahel, organisée les 6 et 7 février 2007 à Dakar par l'EUCOM. ■

Visite d'une délégation algérienne

Une délégation de l'Armée Nationale Populaire d'Algérie conduite par le colonel KAD ADDA a effectué une visite de travail dans notre pays du 12 au 15 février 2007.



Cette visite s'inscrit dans le cadre des réunions annuelles organisées par la commission mixte de coopération Algéro-Mauritanienne pour le suivi et l'évaluation des actions de coopération militaire. ■

Visite d'une délégation militaire jordanienne, dans notre pays

Dans le cadre des excellentes relations de coopération militaire entre notre pays et le royaume hachémite de Jordanie, une délégation militaire du royaume a effectué une visite de prise de contact de travail en Mauritanie durant la période du 12 au 15 janvier 2007.

Au cours de son séjour, la délégation jordanienne a visité la ville de Rosso. Elle a tenu des séances de travail avec la délégation mauritanienne d'accompagnement.



déployer les qualités du stratège : les principes qui commandent l'usage des moyens n'ont de valeur que par la façon dont leur conception et leur application s'adaptent à des circonstances en évolution. Et se manifestent aussi, les dons propres à la race, car tôt ou tard, chaque peuple a été amené à perfectionner l'art où il peut dominer : le combat, le commerce ou la négociation.

Comme l'art de la guerre, celui de la négociation repose sur la recherche et l'exploitation des points de faiblesses de l'adversaire. Le déplacement du champ géographique de la manœuvre coïncide avec l'apparition de points de moindre résistance chez chacun de ses acteurs, en même temps, qu'avec la localisation des conflits ouverts.

A cet égard, on peut dire que la vulnérabilité appelle l'épreuve. Dès lors, le diplomate est astreint à des disciplines de pensées aussi rigoureuses que le guerrier : il lui faut deviner la stratégie de ses partenaires et de ses adversaires en même temps qu'il définit la sienne.

La négociation ne s'accommode pas de choix d'objectifs contradictoires. Il faut au diplomate de l'ordre dans les idées et les actes s'il veut être cru et respecté. Ce principe vaut aussi dans les alliances.

L'unité d'une stratégie s'exécute suivant des tactiques diverses mais non suivant des manœuvres brouillonnes et incompatibles.

En tant que stratège, le négociateur doit prêter attention aux leçons de l'histoire et de la géographie.

La géopolitique recherche les lignes dominantes de l'aventure humaine dont s'inspire la stratégie. Elle enseigne aux diplomates les constantes de la position et de la manœuvre adverse, et particulièrement, la nécessité de concilier la doctrine de la défense et la diplomatie.

Aujourd'hui, la prévision mondiale est rendue difficile par les progrès de la technique des arme-

ments et l'incertitude des conditions et des conséquences de leur utilisation : des facteurs d'incertitudes des conditions et des conséquences de leur utilisation : de nouveaux concepts stratégiques introduisent des facteurs d'incertitude dans la négociation.

Le maniement de la dissuasion est devenu une politique de défense. Ce ne sont ni les procédures ni les institutions qui empêchent la guerre : c'est la crainte de son résultat.

Ancienne est la dissuasion. Les souverains mettaient en garde leurs adversaires en déplaçant quartiers généraux, corps de troupe et canonnières.

La dissuasion culmine à la sommation

Aujourd'hui, entre les puissances dotées d'un armement nucléaire opérationnel, la dissuasion est une méthode diplomatique fondée sur une suffisante probabilité de représailles sans commune mesure avec l'intérêt de l'attaque.

La dissuasion nucléaire porte les protagonistes à préférer le verdict de la négociation ou de la manœuvre diplomatique à celui de la guerre.

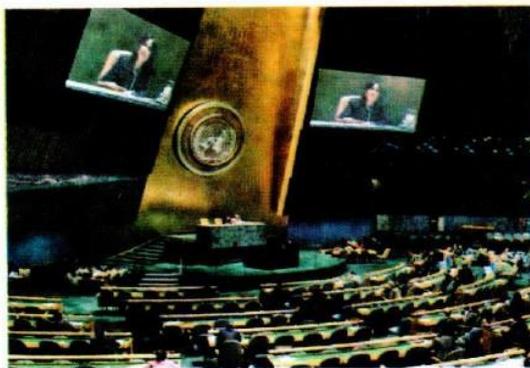
Elle confirme l'adage : «si vis pacem...»

L'évolution de la stratégie mondiale est dominée par la négociation qui se déroule en fonction du potentiel militaire puisque chacun des protagonistes cherche à se doter de nouveaux moyens de sur-enchère et pousse donc à l'innovation et à la multiplication de l'armement.

Malgré la difficulté de l'exercice, il y a toujours avantage à négocier avec un homme à principes, avec un gouvernement résolu, avec un pays sûr de lui. L'hésitation encourage l'adversaire, la versatilité déconcentre les pays amis.

Et cependant, trop d'États ne savent pas concevoir et appliquer une stratégie diplomatique : ils se bornent à réagir aux événements.

La stratégie acquiert toute sa valeur au service d'une nation lorsqu'elle est conçue, formulée appliquée par des hommes qui en



sont les dignes représentants : les images positives de certaines puissances données par des hommes historiques ont durablement servi la diplomatie de ces pays. C'est le cas notamment, de la France et des États-Unis.

C'est à sa stratégie diplomatique qu'on reconnaît l'homme d'État.

La typologie de l'homme d'État est du ressort des études politiques et historiques. Elle trouve son application dans la négociation extérieure et enseigne comment on quitte le niveau de l'épisode pour atteindre celui des principes d'action : maîtriser la complexité, quelque fois inextricable, de la configuration internationale du moment, exige, un effort de réflexion, d'innovation et de volonté.

Tous les grands stratèges ont, par leurs actions, renouvelé les thèmes de la diplomatie. ■

Forces armées... nouvelles missions

LT-COL AREF

Avec la fin de la période transitoire et la mise en place d'institutions démocratiquement élues, les forces armées nationales auront tenu leurs engagements envers le peuple mauritanien. Elles auront aussi réalisé les aspirations des citoyens à la démocratie et à la liberté et jeté des bases solides pour une alternance pacifique au pouvoir.

Aujourd'hui, nos forces armées entrent dans une nouvelle étape qui exige plus de compétence, de professionnalisme et d'aptitude opérationnelle afin de jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu dans la défense du pays, son développement intégral et la protection de ses acquis démocratiques.

Aussi, les forces armées sont appelées à explorer les domaines de la coopération et du partenariat pour tirer profit de ce qu'ils offrent comme opportunité et de s'impliquer davantage dans l'environnement régional, continental et international du pays à travers plus de participation aux opérations de maintien de la paix (OMP).

En effet, le contexte international actuel fait que le rôle traditionnel des forces armées connaît une évolution rapide qui favorise l'apparition d'un nouveau panel de missions peu connues auparavant. Les préoccupations des Etats passent de la défense du territoire aux missions atypiques liées aux risques courus par les populations civiles, tels que les trafics en tout genre (drogue, armes, produits radioactifs, immigration clandestine), l'environnement, le terrorisme, le crime organisé, les interventions humanitaires et le maintien de la paix.

Face à ces nouveaux défis transnationaux, la méfiance entre voisins s'atténue peu à peu en faveur d'une coopération fiable et le recours aux moyens militaires pour entreprendre des missions humanitaires et de maintien de la paix s'inscrit désormais dans les doctrines militaires et les politiques étrangères des pays du monde entier.

Le concept sécurité, aujourd'hui, englobe à la fois cette coopération étroite et de nouvelles missions de prévention des conflits, d'instauration et

de maintien de la paix dans un cadre global, juste et consensuel.

Notre Armée est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans ces opérations ; elle a tout à gagner en s'y engageant activement pour tirer parti des compétences de ses partenaires, qu'il s'agisse du contrôle démocratique des forces armées, de la coopération scientifique, de l'environnement ou des plans civils d'urgence, autant de domaines justifiant une participation aux OMP.

Le concours apporté par nos forces aux opérations de maintien de la paix au Rwanda et au Darfour a été remarquable et très bien apprécié. Notre participation à l'avenir sera de plus en plus sollicitée étant donné la crédibilité dont jouit notre pays, l'aptitude avérée de nos forces et la grande demande mondiale en contingents neutres.

En fait, la modernisation de l'Armée passe obligatoirement par l'accroissement de cette participation et par la prise en compte des moyens qui lui sont nécessaires.

Cette participation, coûteuse et parfois risquée, a des avantages inestimables sur les plans intérieur et extérieur. Elle contribue à améliorer l'éthique professionnelle des troupes et renforce le contrôle civil sur l'institution militaire. Elle permet également la remise à niveau des forces armées par l'acquisition de la technicité, du savoir et de l'expérience inhérents à ces types d'opérations, en plus de l'amélioration de leur flexibilité, de leur interopérabilité et du développement de leurs capacités.

Sur le plan extérieur, elle conduit à une plus grande confiance, supprime l'hostilité latente à l'égard d'autres nations et d'autres cultures et permet d'acquérir une expérience inestimable, tout en tirant parti des organisations internationales et en contribuant à l'instauration de la paix dans le monde.

En somme, les conséquences naturelles de ces participations aux OMP seraient que les forces gagneraient en prestige et que la nation leur ferait davantage confiance. ■

adapter les capacités de prise au potentiel halieutique et à réduire les prises accessoires et les rejets, très nuisible à la régénérescence



des espèces, des arraisonnements sont souvent effectués à l'improviste. Tout contrevenant s'expose à la saisie de ses produits pêchés, voire à la confiscation des matériels prohibés.

De plus, la navigabilité en haute mer est devenue plus sûre. Tous les navires opérant dans nos eaux territoriales sont désormais, obligatoirement, munis de balises qui permettent de les localiser en tous temps et en tous lieux. Grâce aux deux systèmes de surveillance, ARGOS et INMARSAT, le trafic est suivi en temps réel, ce qui a l'avantage, en plus de contrôler l'activité des bateaux, de parer aux accidents en haute mer. Les chocs entre grands chalutiers et pirogues sont ainsi devenus beaucoup moins fréquents.

Le travail de contrôle se poursuit à terre au moment du débarquement des produits de pêche et lors de leur emballage et mise en condition.

D'un autre côté, la DSPCM apporte son aide à l'Institut Mauritanien de Recherches Océano-graphiques et des Pêches (IMROP) pour l'ai-

der à prévenir plus efficacement les catastrophes écologiques liées à la surexploitation et/ou au non-respect du code de l'environnement marin défini par l'Etat mauritanien en étroite collaboration avec les organisations chargées de la préservation des espèces marines de la sous région.

BILAN/CHIFFRES

Il est à signaler que les captures sont à 90% réalisées par la pêche industrielle et qu'elles se concentrent essentiellement sur le long du bassin côtier, entre Nouadhibou et Nouamghar. C'est pourquoi, les quatre stations radar ont été implantées au Cap Blanc, à Taverit, à Timeris et à Nouakchott.

Avec plus de 700.000 tonnes de captures annuelles, l'activité maritime occupe une place de plus en plus importante dans l'économie nationale.

A titre indicatif, le bilan des activités 2005 est le suivant :

- Nombre de jours de mer des unités de surveillance : 1178
 - Nombre de bateaux contrôlés : 1560
 - Nombre d'infractions relevées : 1866
 - Nombre d'heures de vol de l'avion de surveillance : 170
 - Montant total des amendes : 955.340.833 ouguiya.
- En 2006, on a enregistré :
- Nombre d'observations en mer : 95
 - Nombre de navires contrôlés : 2906
 - Nombre d'infractions enregistrées : 547
 - Nombre de jours de mer : 716
 - Montant total des amendes

prononcées : 2.029.850.000 ouguiya.

Conscient de cet enjeu économique et social l'Etat a apporté un



soutien constant à l'essor de la Délégation afin de lui permettre d'apporter sa pierre au processus d'intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale tout en protégeant notre environnement côtier. Grâce à ses équipements sophistiqués et à son personnel hautement qualifié, la DSPCM est devenue, une référence au niveau sous-régional.

L'on constate, malgré l'importance grandissante du secteur, que les bateaux sont de moins en moins enclins à violer la réglementation en vigueur (voir chiffres 2006 par rapport à 2005). Il faut dire que la qualité des moyens de contrôle rend quasi-nulles les chances de succès de toutes tentatives frauduleuses. Alors, plutôt que de tenter par une activité illicite hasardeuse qui pourrait leur coûter le retrait de la licence de pêche et d'autres pénalités exorbitantes, les fraudeurs d'hier préfèrent à l'évidence se soumettre, désormais, à une réglementation, très rigoureuse certes, mais beaucoup plus sûre et rentable au change. ■



Les lombalgies

Par le Médecin Lt-Colonel Abdallah Ould Yacoub

Définition : Introduction

Les lombalgies rentrent dans le cadre général du «mal de dos».

Elles se définissent comme des douleurs du bas du dos intéressant les vertèbres lombaires qui sont au nombre de cinq.

Il s'agit généralement de douleurs qui dépendent de l'activité physique et qui est soulagée par le repos en position couchée sur le dos, genoux fléchis.

Les lombalgies peuvent être aiguës ou chroniques. On les appelle lombalgies communes lorsqu'elles n'ont pas de causes spécifiques.

Lombalgies chroniques

On parle de lombalgies chroniques lorsque la douleur lombaire persiste au-delà de trois mois.

Il s'agit d'un problème complexe ou plusieurs facteurs entrent en jeu (facteurs psychologiques, perturbations du système inhibiteur de la douleur, comportement)

Le substratum anatomique est en général une arthrose vertébrale postérieure ou une entorse discale chronique.

La douleur est souvent postérieure ; médiane, elle peut parfois être latéralisée et irradiée vers les crêtes iliaques, les fesses, les cuisses, les jambes et les pieds jusqu'aux orteils (gros ou petits). L'effort peut réveiller cette douleur. La raideur matinale est parfois présente.

Lombalgies aiguës

Appelées aussi Lumbago, elles se définissent par un blocage lombaire douloureux, survenu brutalement

(effort, faux mouvement, traumatisme) avec parfois perception d'un craquement.

Le substratum anatomique est constitué par une entorse discale.

Epidémiologie

La prévalence des lombalgies communes est élevée dans les pays développés (35 à 50% de la population). Il s'agit d'un véritable problème de santé publique.

On estime, en France, que les lombalgies sont responsables de 110.000 arrêts de travail de 33 jours en moyenne.

Etiologie

Les lombalgies communes sont généralement dues à des mécanismes dégénératifs intéressant les articulations vertébrales pos-

térieures et les disques intervertébraux.

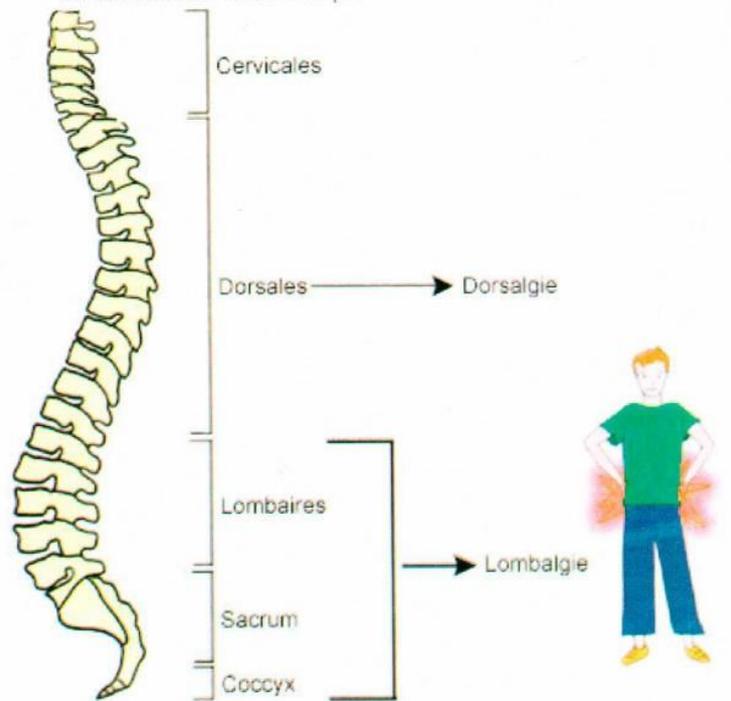
Les traumatismes (répétés, microtraumatismes) ainsi que des facteurs psychologiques ou fonctionnels peuvent aussi être responsables de lombalgies.

Exceptionnellement des causes spécifiques peuvent être retrouvées (pathologies inflammatoires, infectieuses, tumorales...). Mais cela constitue un autre propos.

Place des examens complémentaires

Il faut dire d'emblée qu'ils ont peu de place au cours de cette pathologie.

Certes on peut demander des radiographies standard du rachis lombaire et faire une prise de sang mais pas de façon systé-



ROLE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION : (Cas spécifique de l'Afrique)

Lt-Col Tourad

La mondialisation est, de nos jours, le concept qui gouverne la quasi totalité des discours de cette fin de siècle.

Concept phare, arrière fond de tous les débats, la notion de globalisation a été, à travers les multiples exagérations médiatiques, et les nombreuses utilisations impérieuses qui en sont faites, investie de beaucoup de fantasmes et d'imaginaires, si bien qu'elle renvoie désormais, dans l'esprit du citoyen moyen, à un faisceau d'images entremêlées et confuses. Faisceau dans lequel on retrouve, pêle mêle, l'idée de village planétaire, d'Internet, de cité mondiale, de communauté universelle et de bien d'autres choses encore.

Pour dissiper le flou, et clarifier l'image, il faut remarquer que la notion de globalisation, dans sa dimension la plus fondamentale, renvoie à l'interdépendance de plus en plus croissante entre les économies ; interdépendance qui repose sur un double socle : d'abord l'intensification et l'internationalisation des échanges, que favorise la fabuleuse révolution informatique ; ensuite, la libéralisation généralisée du commerce, qu'institue la législation établie par "l'OMC" (organisation mondiale du commerce), qui promulgue en fait le libéralisme comme modèle économique universel, livrant la planète à la déréglementation et aux lois de la concurrence.

Cette globalisation économique entraîne dans son sillage, aidée en cela par la fin de la guerre froide et l'éclatement de l'empire soviétique, de profondes transformations géopolitiques, sociales et culturelles. Et c'est précisément par rapport à ce contexte généré par la mondialisation, dans sa



triple dimension économique, politique et socioculturelle, que nous allons tenter de développer les défis culturels et politiques de la mondialisation auxquels font face les organisations sous-régionales africaines.

Dans son versant culturel, la mondialisation renvoie pour l'essentiel aux effets socio-éducatifs de la fabuleuse révolution informatique des communications telle qu'elle se laisse voir à travers l'Internet. La possibilité d'accéder à tout (les sciences, l'art, la littérature ...), n'importe où et quasi-instantanément, a fait sauter les barrières entre les cultures.

Internet est ainsi présenté comme un outil formidable de développement pouvant permettre de résoudre les grands déséquilibres socioculturels de la planète. Nicolas Negroponte, fondateur du Média-Lab à l'institut de technologie du Massachusetts et Bill Gate, fondateur de Microsoft affirment même selon Lucien Sfez (article du monde diplomatique, mars 99), que les questions d'enseignement, de recherche, d'art, ont fait avec Internet des pas géants. Mais Sfez ajoute que cet optimisme béat oublie que les technologies jouent un rôle éminemment politique, par le truchement des

idéologies et qu'en l'occurrence Internet sert d'abord à conforter la domination du modèle culturel américain.

Le grand défi auquel fait face l'Afrique dans ce contexte, se résume à cette question fondamentale : pose si bien P. Wolton, Directeur laboratoire communication et politique au CNRS.

La globalisation est-elle dissociable de l'unidimensionalisation des valeurs et des modèles culturels ? et Wolton d'ajouter (Monde diplomatique juillet 99) que le grand défi pour un continent comme l'Afrique est de chercher à résister à la manière dont l'Occident renforce l'empire de son modèle de rationalité au détriment d'autres cultures et d'autres systèmes de valeurs.

Or, il est évident qu'aucun pays africain, pris isolément, n'est en mesure d'élaborer une politique culturelle susceptible de lui assurer un niveau de présence sur les sites et un niveau de diffusion de nature à mettre sa culture à l'abri d'un effacement lent mais inéluctable.

Même la France, autrement puissante, sent le danger et prône ce qu'elle appelle l'exception culturelle. Il est donc sûr qu'en dehors des organisations sous-régionales, les Etats africains ne peuvent prétendre à résister efficacement aux flots des cultures américano-européennes.

Le rôle de ces organisations sous-régionales doit donc consister à jouer dans la complémentarité et la solidarité des politiques culturelles susceptibles de permettre à leurs membres de s'intégrer à la communauté internationale sans se laisser imposer un modèle culturel qu'ils n'ont pas choisi.

tiques (dédiés aux applications bureautiques (traitement, texte, tableurs,...) et des réseaux industriels (contrôle de processus).

Les réseaux se différencient par les techniques mises en oeuvre : technique de transmission, topologie et technique d'accès au média.

SECURITE DES RESEAUX

Toute innovation technologique a son revers de médaille. Une intrusion dans un réseau protégé peut avoir des conséquences fâcheuses. Une taupe peut accéder à des renseignements classés top secrets, diffuser des fausses données dans le but de désinformer ou introduire un virus qui endommagera tout ordinateur connecté au réseau.

Heureusement, les parades ne manquent pas. Il existe des protocoles d'identification qui peuvent détecter, par des mesures de protection, les intrus et refuser d'accéder à leurs requêtes. Des fonctions peuvent aussi limiter l'accès au réseau ou établir un accès restreint aux seuls fichiers classés.

LES RESEAUX DE COMMUNICATION

Un réseau de communication permet à tout matériel informatique qui lui est connecté de communiquer directement avec tout autre hôte.

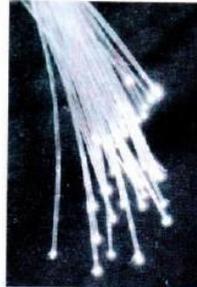
Trois grandes catégories de réseaux de communication peuvent être mises à jour: les réseaux à commutation de circuits, les réseaux à commutation de messages et les réseaux à commutation de paquets.

Historiquement, les réseaux à commutation de circuits ont été les premiers à apparaître : le réseau téléphonique en est un exemple.

Le réseau de communication comporte des noeuds appelés commutateurs ou noeuds de commutation capables de faire progresser la communication vers le destinataire. ■

LES FIBRES OPTIQUES :

Une fibre optique est un fil de verre transparent très fin qui utilise les propriétés de la lumière pour transmettre une infinité d'informations à très haut débit et à des milliers de kilomètres. Développées dans les années 1970, les fibres optiques ont été l'un des éléments clef de la révolution des



optiques. Leurs applications sont nombreuses, notamment dans :

- les télécommunications, pour la réalisation des réseaux haut débit.
- l'audiovisuel, pour la réalisation des réseaux câblés de télévision en association avec le câble coaxial utilisé pour le raccordement de l'abonné,
- la médecine, où la fibre optique est notamment utilisée :
 - * en chirurgie : découpage d'une tumeur, réparation d'une rétine ...
 - * en endoscopie, éclairage de l'intérieur du corps.
- l'éclairage (muséographique, architectural, espaces d'agrément),
- le balisage, le surlignage de bâtiments, le silhouettage,
- la décoration/illumination de piscines, bassins, fontaines,
- la signalétique d'orientation et d'information (panneaux de signalisation et enseignes),
- la signalisation routière (ronds points, séparation de voies de circulation).

Il existe d'autres propriétés dans le domaine des capteurs et dans l'imagerie. Un exemple de capteur est le gyroscope à fibres optiques qui se déphase avec une pré-

sion de 0,1 degré à l'heure en fonction de la position du véhicule (fusée, avion, bateau, voiture). Ne contenant pas de pièces mécaniques et ne nécessitant qu'une faible énergie électrique, il est l'appareil idéal pour constituer le coeur des systèmes de navigation des fusées et des satellites.

Dans certains pays développés, on envisage sous peu de déployer progressivement la fibre optique jusqu'au foyer des ménages : communication à 100 Mb/s à domicile !

On serait tenté de dire : " mais pourquoi faire de tous ces hauts débits " ? Avec le développement des nouvelles technologies, la demande des consommateurs ne peut que s'accroître dans les prochaines années. Parallèlement de nouveaux services sont appelés à



se développer :
Télévision Haute Définition (TVHD) sur plusieurs écrans dans la maison, visioconférence de qualité, téléchargement et chargement ultrarapide de gros fichiers multimédia (expédier ses photos à développer sur le Net ou encore transmettre, dès filmé, son dernier clip vidéo pris au caméscope !).

A cette liste, il convient d'ajouter aussi tous les échanges permettant de sauvegarder à distance ses données ainsi que les jeux en réseau, bien que moins consommateurs de ressources. ■

Aussi, compte tenu des innombrables applications des réseaux, il ne serait pas réaliste de s'attarder sur les risques qu'ils pourraient éventuellement engendrer, mais vulgariser, massivement, leur utilisation, en usant des mesures de

protection efficaces offertes, car, en matière d'échanges d'informations les réseaux restent le moyen le plus sûr, plus rapide et moins coûteux. ■

Lt Mohamed Ould Salem Boheitte
Lt Mangassouba

LES RESEAUX

Les réseaux ont été créés pour permettre aux ordinateurs individuels et autres périphériques de pouvoir partager des données entre eux, au moment voulu. Auparavant, on travaillait dans des environnements autonomes. Pour avoir des données du voisin, il faut les copier sur un support informatique (disquette, clé USB, CD...). Toute modification apportée ensuite au fichier importé la distingue de l'original.

A l'époque de son invention, le réseau a constitué une véritable révolution dans le domaine des communications.

DEFINITION:

On appelle réseau (network) un ensemble d'ordinateurs et de périphériques connectés les uns aux autres. Les outils et les tâches qu'il faut mettre en œuvre pour relier des ordinateurs afin qu'ils puissent partager des ressources constituent la mise en réseau (networking). Toute personne connectée au réseau peut partager et accéder aux données stockées sur les autres machines (messages, graphique) et aux imprimantes.

FONCTIONNALITES :

Les applications d'un tel système sont énormes pour une entreprise. Ce système permet le partage de périphérique onéreux (imprimante par exemple), de

bases de données et de logiciels entre plusieurs machines. Ce qui crée, en outre, un esprit de communication dans l'entreprise et procure un gain de temps et de sécurité dans l'échange des informations.

Sur le plan militaire, il favorise la cohésion en cultivant la notion de travail de groupe et permet une meilleure cohérence entre les objectifs fixés par le chef et le travail de chacun.

CLASSIFICATION DES RESEAUX :

En fonction de la distance de mise en œuvre, de l'utilisation et des techniques de mise en œuvre, on distingue plusieurs types de réseaux.

Selon la distance de mise en

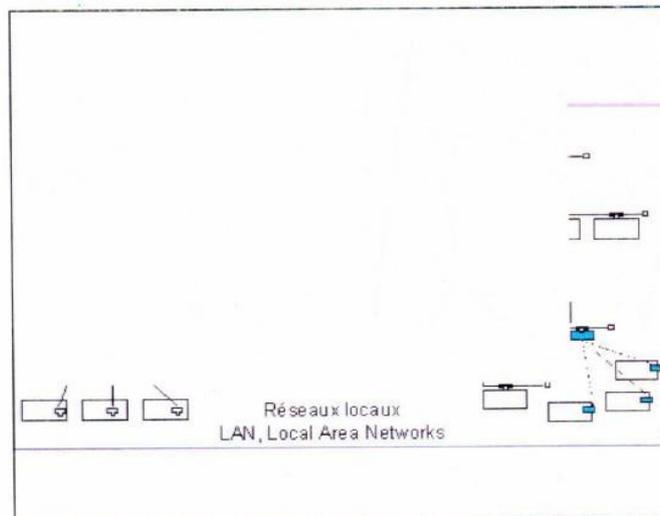
œuvre, on distingue les réseaux locaux et les réseaux étendus.

Les réseaux locaux LAN (Local Area Network) sont utilisés, le plus souvent, dans les limites d'un bâtiment ou d'un campus universitaire. Ils n'excèdent en général pas 10 Km et n'utilisent qu'un seul type de câble.

Les réseaux étendus peuvent couvrir des centaines de Kms et connecter des systèmes de toute sorte. Il existe des réseaux étendus de type passerelle qui relient des hiérarchies horizontales à une hiérarchie verticale, des réseaux d'entreprise qui connectent tous les réseaux locaux d'une seule et même organisation et des réseaux globaux pouvant s'étendre sur toute la superficie d'un groupe transfrontalier.

Pour être fonctionnel, un réseau simplifié doit disposer d'un câble qui relie les différentes unités centrales selon une typologie (organisation bien définie), d'un ou plusieurs postes de travail utilisant les ressources d'un serveur, d'une carte réseau (adaptateur physique entre les machines et les câbles), d'un protocole d'accès (ensemble de programmes permettant l'accès des unités centrales au câble) et d'une couche logiciel (voir encadré) capable de rediriger les requêtes sur une machine distante: Network Operating System (NOS) ou programme de gestion du réseau local.

Selon leur emploi, on distingue des réseaux informatiques (réseaux d'ordinateurs, de terminaux, de PC), des réseaux bureau-



matique.

L'imagerie par résonance magnétique (IRM) et la tomodensitométrie (scanner) n'ont pas d'indications en dehors des complications (cruralgies, sciatalgies).

Traitement

Il vise à soulager la douleur et à prévenir le passage à la chronicité.

Il est à base d'antalgiques, d'AINS (selon l'état de l'estomac) de décontractants musculaires et de repos brefs. La kinésithérapie aide à prévenir les rechutes.

On peut aussi proposer des infiltrations péridurales, des corsets, des ceintures lombaires en cas de lombalgies persistantes.

La place de la chirurgie reste exceptionnelle.

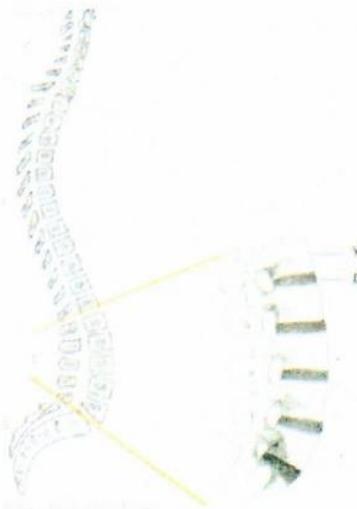
Les lombalgies chroniques posent un problème difficile de prise en charge thérapeutique.

Conclusion

Les lombalgies communes sont des affections fréquentes et généralement bénignes.

Elles ne nécessitent pas d'examen complémentaires dans la plupart des cas.

Leur traitement est essentiellement symptomatique. ■



En pratique

Les lombalgies sont très fréquentes et toujours en augmentation, leurs conséquences sont souvent fâcheuses sur le plan socio-professionnel. Elles imposent une conduite diagnostique simple mais rigoureuse.

○ Si moins de 3 mois : lumbago.

- Dans ce cas, il faut prouver le caractère bénin de l'affection par :

- l'anamnèse (altération de l'état général ? fièvre ?...)

- l'examen clinique (raideur totale ou segmentaire)

- Le suivi (contrôle après une semaine de traitement)

Il faut aussi traiter symptomatiquement la douleur et contrôler l'évolution après un mois.

○ Si plus de 3 mois : lombalgies chroniques.

La prise en charge fait appel au traitement de la douleur, au reconditionnement à l'effort et à la prise en compte des aspects médico-légaux, socio professionnels et psychologiques. ■

Dans un entretien avec AEJ, le médecin Lt-colonel Abdallahi Ould Yaghoub, chef de service orthopédie à l'hôpital militaire de Noukchott a bien voulu apporter des précisions supplémentaires sur ce sujet qui intéresse, particulièrement, les militaires.

AEJ / : Le dos est-il important ?
Le Médecin Lt-Colonel Abdellahi Ould Yaghoub : Oui naturellement il s'agit de la charpente osseuse portante principale. Le dos est le siège de pathologie riche et varié qui intéresse presque toutes les spécialités.

AEJ : Que faut-il faire quand on a mal au dos ?

M. Lt-Col A.O.Y : je crois que devant toute lombalgie, il faut définir le profil du patient pour le «caser» dans l'un des trois groupes suivants :

- a / Les lombalgies d'origine réellement vertébrale

- b / Les lombalgies non vertébrales ou «neurologiques» dues à un dysfonctionnement des voies de la douleur.

- c / Les lombalgies psychosocia-



les

Une fois cette classification faite, il faut traiter.

AEJ : Le traitement est-il toujours efficace ?

M. Lt-Col A.O.Y : Disons que dans la majorité des cas, si le diagnostic est correct, le traitement est souvent efficace. Ce traitement est

bien évidemment multiforme.

AEJ : On a souvent entendu parler des manipulations vertébrales, quelle est leur place exactement dans le traitement ?

M. Lt-Col A.O.Y : Il s'agit de technique d'ostéopathie qui a connu un engouement il y a une vingtaine d'années. Il paraît que c'est efficace.

AEJ : Un dernier mot ?

M. Lt-Col A.O.Y : Le « mal de dos » affecte fréquemment les militaires. La nature et les conditions de leur travail y sont pour quelque chose.

En améliorant les conditions de travail, il est possible de diminuer l'incidence de cette maladie, lourde de conséquence. ■

Par ailleurs, la globalisation au plan politique est en train de vouloir réussir là où ont échoué les grands empires : fusionner l'ensemble des êtres humains en une communauté globale.

Evidemment, cette communauté internationale recherchée est très loin d'être une réalité. Elle se cherche encore, à tâtonnement et se dessine à plus ou moins grands traits, avec ses vices et ses vertus.

C'est ainsi par exemple que le sacrosaint principe de non ingérence a été fortement malmené tout au long de cette décennie :

« La communauté internationale » s'est arrogée de fait, le droit de regard sur les affaires intérieures de n'importe quel Etat si elle juge qu'il transgresse les droits de l'Homme ou toute autre valeur considérée, à ses yeux, comme universelle. C'est dans ce cadre que bon nombre de concepts ont vu le jour :

- le devoir d'ingérence ;
- les crimes contre l'humanité ;
- le droit humanitaire ...

Tous ces nouveaux concepts constituent des empiètements sur le principe de souveraineté des Etats si jalousement défendu à travers les siècles.

Cette nouvelle configuration de la politique internationale comporte le risque – surtout après l'éclatement de l'Empire Soviétique – de réduction de la communauté internationale à la seule communauté américano-européenne, étant donné la disparité des niveaux de puissance des pays qui la constituent. Ceci pose pour les africains, de loin les plus faibles, la nécessité de dynamiser leurs organisations sous-régionales. Car leur dynamisme et leur efficacité sont les seuls à pouvoir leur donner le minimum d'harmonisation de leurs politiques étrangères, et partant, le poids nécessaire pour faire entendre leurs voix dans les forums internationaux avec une chance d'être écoutés.

Il ressort de tout ce qui précède que les organisations sous-régionales ont

en Afrique, dans le contexte la globalisation, un rôle capital à jouer. Très tôt après la colonisation, les Africains ont vite compris le mal d'Etat centralisé dont le développement progresse avec lenteur et incertitude par absence de décentralisation.

Quels meilleurs moyens ? Choisir parmi eux, ceux qui auront la mission de gérer leurs affaires locales. C'est ce qu'on appelle la décentralisation.

Dans la pratique, cette décentralisation implique la création de certains organismes administratifs et politiques : communes, départements et régions appelés le plus souvent collectivités locales. Cette forme de gestion des affaires publiques est habituelle depuis des siècles dans les vieux pays d'Afrique occidentale.

Les dirigeants nationaux avaient compris, de mieux en mieux, les avantages que représente pour le pouvoir central le transfert de responsabilités à différents échelons du pays.

L'Etat est ainsi déchargé de certaines tâches subalternes complexes et la conscience de chaque citoyen est orientée vers le droit à des initiatives.

Tout ces facteurs réunis montrent que la mondialisation avait bien vu le jour en Afrique depuis la nuit des temps. Cependant, l'existence de moyens technologiques fiables avait fait défaut.

Toutefois, il importe de noter que les organisations sous régionales africaines peuvent jouer un rôle de premier plan dans la mondialisation :

Que dirons-nous de la médecine traditionnelle africaine dont les valeurs sont reconnues par toute la communauté scientifique ?

Combien sont-ils ceux qui ont pensé à rassembler, dans un ouvrage, la sagesse médicale africaine ?

N'a-t-on pas vu, dans les villages africains, des jeunes garçons n'ayant jamais approché des vitrines de grands magasins, fabriquer avec les moyens de bord des jouets capables de rivaliser avec les meilleurs productions occidentales ?

Ces jouets qui font le bonheur de

quelques enfants dans leurs campagnes finissent souvent dans le coin d'une tente ou d'une case.

Aussi, si silencieusement, le fossé se creuse et continue de se creuser entre les nations.

Sur cette question de brevet d'invention, on peut citer, entre autres, qu'en 1999 des stagiaires togolais, réunis par la centrale de ressources pour l'appui au développement durable, ont surpris leurs formateurs nigériens en fabriquant, en cinq jours, 3 antennes paraboliques de 3,6 m de diamètre capables de capter plus de 30 chaînes. Brevetée ou non, la maîtrise d'une technologie par des ingénieurs de technologie africains locaux pouvait permettre de réduire la dépendance envers l'extérieur et contribuer d'une manière ou d'une autre à la réalisation des objectifs de la mondialisation et réduire ainsi les déficits chroniques de la balance commerciale.

Aussi, il est aisé de comprendre dans un extrait de rapport d'experts du PNUD « les réseaux mondiaux relient ceux qui en ont les moyens et silencieusement presque imperceptiblement, excluent tous les autres ... »

Rien qu'à voir les pays européens plus développés que les pays africains, chercher par-delà leur divergence et leur passé conflictuel, à s'unir, allant jusqu'à accepter de se départir de leur souveraineté si jalousement défendue au cours des siècles au profit d'organismes communautaires, on perçoit ainsi le caractère d'urgence et de nécessité que représente pour les pays africains la dynamisation de leurs organisations sous-régionales à vocation culturelle, politique et économique.

Les richesses de notre continent africain, surexploitées de nos jours, par d'autres nations plus développées au plan technologique, ne sont-elles pas capables, à elles seules, d'assurer, dans un contexte sous régional, un lendemain meilleur à nos générations? ■

La négociation et la guerre

Colonel M'Bareck Bouna Moktar, ancien ministre, ancien ambassadeur et premier Chef d'Etat-major de l'Armée Nationale.

Avant d'entrer dans le vif de ce sujet-fleuve, très ancien, mais toujours d'actualité, je m'efforcerai, de prime abord, d'apporter, aux lecteurs avisés, quelques réflexions sur les principes et méthodes de l'action diplomatique et ses étroites connexions avec la guerre.

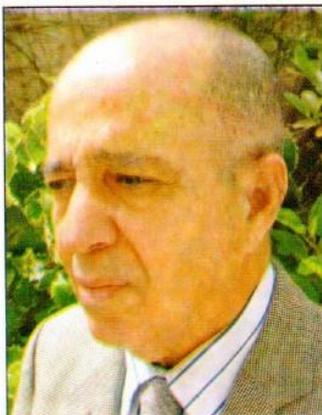
Pour commencer, un illustre exemple historique, Napoléon, le jeune général de la campagne d'Italie, tenait la guerre pour un état naturel, opinion que rien, dans l'histoire ancienne ou contemporaine, n'autorise à contredire.

Comme la négociation, elle aussi, est un état naturel : même chez les populations humaines les plus primitives, elle a toujours précédé, accompagné et suivi les hostilités.

On présente souvent la négociation comme l'antithèse du combat parce qu'elle tend à éviter les affrontements sanglants et à ménager l'accord des partenaires par les concessions qu'ils se font réciproquement. C'est à tort, car elle répond, comme la guerre, aux fonctions essentielles du groupe : sa substance, l'amélioration de son bien-être, sa protection contre les périls extérieurs, l'organisation de sa sécurité.

Peut-on d'ailleurs complètement opposer la paix à la guerre alors que l'histoire nous montre mille exemples de belligérance non déclarée et pourtant sans merci, mille formes de violences physiques ou morales entre les peuples, alors que « l'histoire d'une guerre commence en temps de paix » disait Ch. de GAULLE ».

Le combat sanctionne la négociation, la négociation le combat. Dans les rapports entre les nations, la puissance temporelle repose d'abord sur la force des armées : la question de Staline sur les divisions dont peut disposer le Pape n'était pas hors de propos.



Tout Etat doit donc mesurer son effort et ses engagements stratégiques à ceux qu'il peut militairement soutenir.

La négociation peut accroître la puissance militaire mais ne saurait se substituer à elle. Elle a donc toujours gagné à prendre en compte les risques de guerre et à déduire l'enjeu et les moyens de sa démarche. Mais dans le même temps, elle n'a de sens réel que si elle comporte une sanction, si elle est soumise à une raison majeure de parvenir à un accord, c'est-à-dire, si son échec peut conduire à l'histoire ouverte. Une fois les principes fixés, une fois la stratégie établie, chacune de ces activités retrouve son originalité. L'art de traiter se distinguera de celui de gouverner mais respectera ses choix. Quant à la guerre, elle s'oppose à la diplomatie comme l'affrontement au compromis, le commandement à la discussion, la rigueur de la discipline au goût de la nuance.

Combat ouvert et négociation sont deux notions concomitantes, parfois concurrentes, de relations entre les sociétés humaines. Toutes deux constituent, pour un peuple, l'expression d'un même destin historique, les moyens d'une même volonté politique. Ni

l'homme d'Etat, ni le Chef de guerre ne saurait exclure ou sous-estimer l'une de ces activités sans s'acheminer vers de graves déboires.

La négociation est à la diplomatie ce que la bataille est à la guerre : chacune est le moyen principal par lequel la seconde se réalise. Clausewitz voit dans l'engagement, la véritable activité de guerre puisqu'il a pour but de maîtriser, de vaincre l'adversaire : comme le guerrier, le diplomate se plait aux combats successifs, d'ampleurs diverses, dont chacun contribue à créer une nouvelle situation, dans l'attaque ou dans la défense. De grandes ressemblances existent donc dans le raisonnement de l'un et de l'autre, lorsqu'il est appliqué à son art.

Dès la première campagne d'Italie, Bonaparte révèle son talent à diviser les forces ennemies afin de mieux les dominer, mais il le fait plus en négociant qu'en bataillant.

Cependant, malgré une théorie parfois foisonnante et à la différence de la négociation, la bataille classique reste une activité dont l'objet est d'une dramatique simplicité : sur le terrain, son enjeu est la vie et, notamment pour le chef, la survie de ses hommes.

De plus, elle voit s'affronter deux forces hostiles, situation catégorique par comparaison à celle qui prévaut souvent dans la négociation dont la finalité n'est pas nécessairement l'écrasement d'un adversaire. Il est dès lors, aisé de comprendre que la schématisation apportée par les militaires à l'exercice et à l'appréciation de leur activité principale ne puisse s'opérer dans la diplomatie : le facteur humain y joue autant mais l'enjeu est beaucoup plus nuancé. La victoire d'un diplomate n'est pas la déroute de l'adversaire.

Dans la négociation comme dans la guerre peuvent se

ARMÉE NATION

DSPCM :

AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE LA SAUVEGARDE DE NOS RICHESSES HALIEUTIQUES

Lt Mangassouba

L'Etat mauritanien a fait le pari, au début des années 90, de faire du secteur des pêches un des moteurs de l'économie nationale. Mais face à l'exploitation extensive, voire à la surexploitation de nos ressources halieutiques, il est vite apparu nécessaire de disposer d'un organe de régulation pour préserver les capacités de pêches de notre écosystème marin. C'est dans cette optique que la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM) a vu le jour, le 31 décembre 1994.

La DSPCM a été instituée par décret présidentiel auprès du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) pour mieux appréhender les évolutions rapides et complexes des pêcheries. Elle a pour mission principale, le contrôle et la surveillance civile des activités de pêches dans les eaux territoriales et sur le plateau continental de la Mauritanie. Sa compétence s'étend également, en collaboration avec d'autres administrations à :

- la lutte contre la pollution en milieu marin ;
- la lutte contre les fraudes et trafics illicites en mer ;
- l'application des lois et règlements de l'Etat en matière d'hygiène et de sécurité sur les navires ;
- la participation au sauvetage en mer.

ORGANISATION ET MOYENS :

Pour agir de façon efficiente, la DSPCM a été dotée d'une auto-

mie administrative et financière fonctionnelles. Son administration se compose de quatre services répartis en divisions qui comprennent des bureaux et des sections.

Elle est placée sous l'autorité d'un délégué, assisté d'un délégué adjoint, nommés tous deux sur proposition du MPEM. Ses cadres sont issus pour la majorité de la marine marchande et de la Marine nationale. Les officiers de la Marine nationale lui sont détachés ou mis en position de hors cadre. L'ensemble du personnel, pour rester au diapason des dernières techniques en vigueur en matière de navigabilité, de surveillance et de détection, effectue périodiquement des formations de mise à niveau.

En plus de la compétence de son personnel, des moyens matériels de bonne facture permettent à la délégation de s'acquitter efficacement de sa mission au quotidien :

- 2 patrouilleurs ;
- des vedettes de surveillance côtière (plus de 13 unités de longueur variable) ;

- un avion de surveillance de Direction de l'Air ;
- deux systèmes de surveillance ARGOS et INMARSAT ;
- un centre de suivi des navires par satellite ;
- quatre stations radars.

ACTIVITES

Depuis la venue de la DSPCM dans le paysage maritime national, force est de constater une amélioration nette des activités dans le secteur et le respect de l'équilibre de l'écosystème marin.

Grâce à l'application rigoureuse de la réglementation définie par le gouvernement, le pillage systématique de nos richesses halieutiques est devenu un mauvais souvenir. Les bateaux pêchant dans la zone économique exclusive de la Mauritanie (ZEEM) doivent être dotés, chaque année, d'agrément du MPEM qui définissent les périodes de repos biologique, les zones de pêche interdite, les maillages des filets, etc. Pour veiller au respect de ces mesures, destinées



Trarza. Ils sont organisés et entretenus par les émirs locaux et destinés à renforcer les troupes méharistes au besoin.

Mais ces nouvelles créations, au lieu de protéger le pays des assauts des résistants, vont constituer des cibles privilégiées pour une résistance exilée et à court d'armes, de munitions et de montures.

Ainsi, le 2 janvier 1913, quelques 400 résistants se rassemblèrent à Bir Oum Grein, dans l'intention d'entreprendre une longue campagne

Extrait des instructions données par le colonel Gouraud à son intérimaire le commandant Claudel le 15 novembre 1909 à Atar :

"Pour faire ici œuvre durable il faut que les populations trouvent à notre contact des avantages qui balancent en quelque part dans leur esprit le regret de leur indépendance perdue. Il faut aussi donner un aliment à l'activité des guerriers qui n'ont vécu jusqu'ici que de pillages et qui y apportent une vigueur infatigable.

Dans un pays où un un aveugle comme commande et avec succès un Mechbour, et un homme d'âge comme le lendemain d'un razi de 900 kilomètres demande à partir, l'on ne peut se flatter de transformer à bref délai la mentalité et les habitudes".

Contre le méhari seul le méhari peut lutter. L'élément actif de nos troupes d'occupation sera obligatoirement les unités montées à chameaux. C'est sur elles entièrement que repose la sécurité du pays, tous les efforts devront être faits pour les maintenir dans le meilleur état possible matériel et moral. ■

vers le Hodh. Mais au lieu de cela, et sur des renseignements reçus à partir de l'Adrar, ils attaquèrent, quelques jours après, le campement français de Liboeratt à 60 Km à l'ouest d'Atar.

Après plusieurs reconnaissances précises et une manœuvre d'approche discrète, la position ennemie, protégée par une très grande haie (zériba) et défendue par 58 tirailleurs et 50 gardes, tomba après deux heures de combats acharnés. Les assaillants tuèrent la plupart des soldats français, sénégalais et maures du camp, et se retirèrent dans le sahara.

Cette victoire rapide, remportée

par les résistants sur une unité d'élite, leur permit aussi d'entrer en possession d'un riche butin.

La réplique française ne se fit pas attendre, le 12 février le Lt-colonel Mouret à la tête d'un élément de poursuite rassemblé à la hâte à Atar atteint après quelques jours de marche Smara qu'il trouve désertée par ses habitants. Il y campa deux jours puis fit sauter l'imposant dôme de la Zaouiya et détruit en grande partie sa bibliothèque. Mais ceci est une autre histoire....

Aujourd'hui après 94 ans AEI se remémore la bataille de Liboeratt dirigée par les deux résistants Legraa Ould El Maayouf et Mohamed Laghdaf Ould Cheikh Malainine contre une unité méhariste commandée par le lieutenant Martin à l'aube du 10 janvier 1913.

La mémoire populaire a gravé avec des lettres d'or le souvenir de cette bataille glorieuse et les français l'ont décrite avec beaucoup d'objectivité. (Voir le récit du Commandant Gillier en encadré ci-dessous). ■

La surprise est complète, une sentinelle tuée à bout portant lâche un coup de feu dans la nuit, mais déjà l'assaillant est à l'intérieur de la zériba, la fusillade est intense et le désordre indescriptible, le lieutenant et deux sous-officiers européens bondissent vers le point d'attaque.

Le lieutenant blessé à la jambe se traîne sur les genoux et décharge son revolver sur les assaillants, il succombe presque aussitôt. Le maréchal des logis Bain doué d'une force herculéenne, blessé, désarmé et maîtrisé à grande peine par plusieurs maures qui le pressent d'invoquer Allah ; il se jette sur l'un d'eux et le mord cruellement. Il est achevé à coups de poignards. Le maréchal des logis Peladan a été tué également dès le début. Le dernier sous-officier européen le sergent Texier et le sergent sénégalais Moriba Kamara réussissent à rallier quelques hommes, et constituent deux noyaux de résistance qui, entourés, finissent par succomber après une lutte héroïque.

Les premières lueurs du jour qui s'élevaient éclairèrent un champ de carnage et de pillage, 72 cadavres, 42 blessés jonchaient le terrain. De notre côté, 1 officier et 3 sous-officiers français, 43 tirailleurs et 5 gardes blessés.

L'ennemi s'empare de 105 fusils, plus de 20 000 cartouches, 500 chameaux, tous les bagages." ■

Hommage aux martyrs



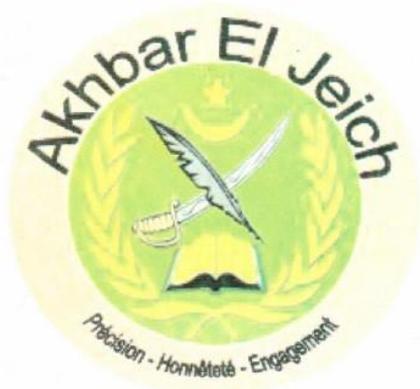
Le capitaine Ney Ould Bah est né en 1950 à Walata, dans le Hodh Echargui, où il fit ses études primaires. Il poursuivra son enseignement secondaire à Nema et à Nouakchott. Engagé volontaire dans l'Armée le 1/10/66, il a été envoyé en France à l'école préparatoire d'Aix-en Provence puis à l'école de Saint-Cyr de Coëtquidan pour y subir la formation de base d'officier. Sorti fin juin 1973 de cette école prestigieuse avec mention, il est nommé au grade de sous-lieutenant pour compter du 1^{er} juillet 1973. Il occupe son premier poste le 1^{er} août 1973, au 1^{er} Escadron de reconnaissance où il ne servira que 5 mois avant d'être affecté en janvier 1974 à la 1^{re} Compagnie des Commandos Parachutistes.

Le 1^{er} octobre 1975, il est nommé lieutenant au moment où le conflit du Sahara pointait à l'horizon. Pour la circonstance, le groupement N°1 (G1), formé d'unités diverses, est mis sur pied. Le jeune lieutenant y commande le 9^{me} Escadron de reconnaissance au début des opérations en décembre 1975.

Durant la guerre, il est de toute les attaques au front nord : Bir Moghreïn Migik, Binichab et Amat El Hame. C'est au cours d'une mission commandée, le 26/12/1976, qu'une roquette le blesse mortellement, à bord de son AML de commandement.

De sa brève carrière, les collaborateurs du capitaine Ney, nommé à titre posthume, ont gardé le souvenir d'un homme sérieux et dévoué à sa patrie. A la tête de ses hommes, il a su être l'exemple de ces chefs qui, au mépris de tout gloriole, se sont sacrifiés pour la seule défense de leur patrie.

Feu capitaine Ney Ould Bah est parti en martyr. Qu'Allah ait son âme. ■



ÉDITION TRIMESTRIELLE N° 004
Avril-Mai-Juin 2007

Le président du CMJD reçoit les cadres des forces armées et de sécurité



ÉDITÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS
PUBLIQUES - ETAT MAJOR NATIONAL